

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Histoire de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, 1876-2011

Par

Alexis Dubois-Campagna

Octobre 2011

## Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier toute l'équipe du Service du secrétariat général de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour son soutien et sa confiance. Je désire témoigner ma reconnaissance à Monsieur Carl Mercier, secrétaire général, ainsi qu'à Madame Diane Boivin, analyste en gestion documentaire, et Madame Nathalie Janelle, technicienne en administration, pour la justesse de leurs commentaires et leur appui indéfectible. Tous les jours vous faites la démonstration que rigueur au travail et bonne humeur vont de pair !

De même, je souhaite souligner l'apport de Madame Hélène Liard, archiviste de la Société d'histoire de Sherbrooke, et de Madame Huguette Pinard-Lachance, directrice du Regroupement des archives du Séminaire de Sherbrooke et de l'Archidiocèse de Sherbrooke (RASSAS), qui ont contribué à l'avancement de mes recherches. Je veux également remercier tout le personnel de ces deux services d'archives pour leur soutien technique. Finalement, je tiens à exprimer ma gratitude aux responsables des quotidiens sherbrookoïses *La Tribune* et *The Record* pour les autorisations consenties en ce qui à trait à l'utilisation de photographies anciennes tirées de leur journal respectif.

**Alexis Dubois-Campagna**  
**Sherbrooke**  
**Octobre 2011**

## Liste des abréviations

<b>AERQ</b>	Association des écoles rurales catholiques du Québec
<b>BCECRCS</b>	Bureau des commissaires des écoles catholiques romains de la Cité de Sherbrooke
<b>CECS</b>	Commission des écoles catholiques de Sherbrooke
<b>CEQ</b>	Corporation des enseignants du Québec ; puis Centrale de l'enseignement du Québec
<b>CIC</b>	Corporation des instituteurs et des institutrices catholiques de la province de Québec
<b>CIP</b>	Conseil de l'instruction publique
<b>CSCS</b>	Commission scolaire catholique de Sherbrooke
<b>CSQ</b>	Centrale des syndicats du Québec
<b>CSRE</b>	Commission scolaire régionale de l'Estrie
<b>CSRS</b>	Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
<b>DG</b>	Directeur général de la commission scolaire ; à l'origine, dit « directeur général des écoles »
<b>DIP</b>	Département de l'Instruction publique
<b>FCIR</b>	Fédération catholique des institutrices rurales
<b>FCSCQ</b>	Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec
<b>FPIR</b>	Fédération provinciale des instituteurs ruraux
<b>MELS</b>	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec
<b>MEQ</b>	Ministère de l'Éducation du Québec

## Table des matières

Remerciements.....	i
Liste des abréviations.....	ii
Table des matières.....	iii
Présentation du sujet et méthodologie .....	1
Section chronologique .....	3
Débuts de l'enseignement au Québec et en Estrie, 1635-1854.....	3
Première Commission scolaire de Sherbrooke, 1854-1877 .....	6
Débuts de la Commission scolaire catholique, 1876-1940.....	8
Expansion de la Commission scolaire, 1940-1980 .....	14
Stabilité et maturité de la Commission scolaire, 1980-2011 .....	19
Section thématique.....	22
Statut d'une commission scolaire locale et son financement.....	22
Profil des commissaires sherbrookoises.....	25
Élections scolaires.....	26
Pouvoirs des commissaires .....	28
Réformes de la structure de la Commission scolaire .....	31
Personnel enseignant religieux .....	32
Personnel enseignant laïque.....	36
Syndicalisation du personnel enseignant .....	37
Autres membres du personnel.....	39
Bureaux de la Commission scolaire sherbrookoise .....	41
Commission scolaire régionale de l'Estrie, 1964-1986 .....	43
Inspecteur d'écoles.....	45
Défis éducationnels.....	49
Question linguistique .....	52
Éducation et genres.....	55
Environnement.....	59
Technologies.....	60
Santé publique.....	61

Examens médicaux .....	62
Alimentation .....	63
Sports et loisirs.....	65
Conclusion .....	67
ANNEXES.....	68
Annexe 1 - Tableau des commissaires catholiques à l'époque de la Commission scolaire unifiée de Sherbrooke, 1855-1876.....	69
Annexe 2 - Tableau chronologique des différentes dénominations de la Commission scolaire de Sherbrooke .....	70
Annexe 3 - Tableau du développement des établissements scolaires de la Commission scolaire de Sherbrooke, par décennie.....	72
Annexe 4 - Tableau-synthèse de la présence des communautés religieuses dans les établissements scolaires du territoire actuel de la CSRS .....	75
Annexe 5 - Tableau des territoires scolaires annexés à la Commission scolaire de Sherbrooke .....	80
Annexe 6 - Tableau-synthèse des programmes éducatifs publics au Québec, de 1888 à aujourd'hui .....	82

## **Présentation du sujet et méthodologie**

L'objectif du présent travail est, soyons francs, ambitieux. En effet, se proposer de résumer l'ensemble de l'histoire d'une institution plus que centenaire comprend sa part de risques. Inévitablement, nous devons faire des choix, qui mettent certains sujets à l'avant-plan au détriment d'autres thématiques. C'est tout de même le défi que nous nous proposons de relever, en vous offrant une histoire générale de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS), de ses origines, au 19<sup>e</sup> siècle, jusqu'à aujourd'hui.

Afin de mener à bien notre démarche, nous avons opté pour une démonstration en deux sections : premièrement, une section chronologique qui présente les grandes étapes de développement de la Commission scolaire sherbrookoise ; deuxièmement, une section thématique qui mise sur l'approfondissement de certains points qui nous semblent cruciaux. Dans le but de répondre à nos interrogations, l'élaboration d'un corpus complet et varié fut nécessaire. Nous présenterons ici les principales sources utilisées.

Le présent travail s'appuie substantiellement sur les archives de la CSRS, accessibles au Centre de gestion documentaire de l'organisme. En premier lieu, les procès-verbaux des assemblées des commissaires rassemblent l'essentiel des décisions administratives (dépenses mobilières et immobilières, embauche du personnel, questions relatives au financement, etc.). Fait notable, le Centre de gestion documentaire conserve d'ailleurs les procès-verbaux des commissions scolaires progressivement annexées à celle de Sherbrooke (dont ceux de Saint-Élie d'Orford, Lennoxville et Ascot Corner), ce qui permet de retracer plus aisément les origines des établissements scolaires de ces secteurs. Les archives de la CSRS contiennent aussi différentes statistiques sur les élèves et le personnel enseignant, des rapports d'inspecteurs d'écoles, des mémoires rédigés par l'organisme, etc.

De manière complémentaire, nous avons consulté les journaux locaux, anciens comme actuels. Différentes publications ont aussi été mises à profit, dont des études sur l'histoire de l'éducation au Québec ou encore sur l'histoire de Sherbrooke et des Cantons de l'Est. Nous avons également parcouru certaines publications moins connues comme les nombreuses histoires de paroisses, disponibles à la Société d'histoire de Sherbrooke. Finalement, notons l'utilisation de certaines sources gouvernementales, comme les rapports du surintendant de l'Instruction publique qui couvrent la période du 19<sup>e</sup> siècle à la création du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), en 1964.

Les chercheuses et chercheurs qui voudront aller plus loin devront se tourner vers de nouvelles pistes. Nous pensons, entre autres, aux archives des communautés religieuses enseignantes, qui peuvent probablement nous en apprendre davantage sur la vie quotidienne dans les écoles de la région de Sherbrooke. De plus, il serait très pertinent d'envisager la préparation d'entrevues avec diverses personnalités qui ont été impliquées d'une manière ou d'une autre dans le système d'éducation local (anciens commissaires, anciennes institutrices, anciens élèves, etc.). La mémoire de ces personnes doit être conservée ; s'en priver, c'est prendre le risque de perdre une partie de notre histoire.

## Section chronologique

### *Débuts de l'enseignement au Québec et en Estrie, 1635-1854*

Il n'est pas question ici d'aller se perdre dans le dédale des politiques éducatives québécoises, ni de remonter aux influences antiques et moyenâgeuses sur l'instruction publique ! D'autant plus que d'excellents ouvrages spécialisés sur le sujet sont déjà disponibles. Il reste cependant pertinent de mettre en valeur certaines caractéristiques du modèle québécois, surtout celles qui ont eu et ont encore une influence sur les établissements scolaires estriens et sherbrookois.

L'histoire de l'éducation au Québec est intimement liée à celle des régimes politiques qui se succèdent à partir de l'époque de la Nouvelle-France jusqu'à la Révolution tranquille, en passant par la Conquête britannique au 18<sup>e</sup> siècle. De fait, les premières écoles sont fondées au 17<sup>e</sup> siècle, sous le régime français. Québec, Trois-Rivières, puis Montréal accueillent les premiers établissements scolaires, qui sont pris en charge par les rares communautés religieuses présentes à l'époque : les Jésuites, les Ursulines, le noyau fondateur de la Congrégation de Notre-Dame et les Sulpiciens fournissent alors la majorité des enseignantes et enseignants<sup>1</sup>. Au moment de la Conquête, en 1760, on estime que près de 45 « petites écoles » sont réparties sur le territoire de la Nouvelle-France<sup>2</sup> ; les « petites écoles » étant de modestes bâtiments avec en général une seule salle de classe<sup>3</sup>. Le changement de régime a cependant un impact direct sur la survie de ces établissements. Seulement une vingtaine de « petites écoles » sont en mesure de

---

<sup>1</sup> Pierre Graveline, *Une histoire de l'éducation et du syndicalisme enseignant au Québec*, Montréal, Éditions TYPO, 2003, p. 11-13.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 13-14.

<sup>3</sup> Andrée Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal, Collection Boréal Express no 17, 1997, p. 16.

poursuivre leur mission d'éducation ; de 1760 à 1800, l'instruction publique semble vouloir périlcliter<sup>4</sup>.

Le nouveau gouvernement anglais innove cependant avec la Loi scolaire de 1801, qui instaure l'Institution royale pour l'avancement des sciences<sup>5</sup>. Comme le souligne un spécialiste du système d'éducation québécois, Louis-Philippe Audet, il s'agit là d'un « premier geste concret et qui représente un effort intéressant pour l'établissement d'une véritable organisation scolaire sous l'autorité de l'État »<sup>6</sup>. Cette loi assure en effet la rémunération des institutrices et instituteurs pour les seigneuries ou les cantons qui font ériger des écoles sur leur territoire. Si le succès de cette loi est limité auprès des francophones catholiques de la vallée laurentienne, qui y voient une menace d'assimilation linguistique et religieuse, la population des tout nouveaux Cantons de l'Est, majoritairement protestante et anglophone, y adhère plus spontanément. Des dizaines d'écoles relevant de ce régime sont fondées à partir des années 1810 dans divers cantons de la région : « en 1832, sur les 66 écoles du Bas-Canada qui fonctionnent encore dans le cadre de cette loi, la région en compte 34, dont 6 dans Compton, 5 dans Stanstead et 4 dans Barnston, pour un total de 1 548 élèves »<sup>7</sup>.

Souhaitant accélérer la création de nouveaux établissements, les autorités gouvernementales autorisent, en 1824, l'instauration des « écoles de fabrique », c'est-à-dire des écoles confessionnelles rattachées aux paroisses<sup>8</sup>. La population des Cantons de l'Est n'a que peu d'intérêt pour cette nouvelle option, comme les autres régions de la province, par ailleurs. Selon l'historienne Andrée Dufour, ces résultats négatifs s'expliquent essentiellement par la méconnaissance de la loi dans les paroisses et parce que ces dernières « sont parfois trop pauvres pour s'offrir une école » ; seulement 60

<sup>4</sup> Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec : tome 1, 1608-1840*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, p. 316.

<sup>5</sup> *Acte pour l'établissement d'écoles gratuites et l'avancement des sciences dans cette province*, S. B.-C. 1801, ch. 17.

<sup>6</sup> L.-P. Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec...*, p. 343.

<sup>7</sup> Jean-Pierre Kesteman, Peter Southam et Diane Saint-Pierre, *Histoire des Cantons de l'Est*, Coll. Les régions du Québec, vol. 10, Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture, 1998, p. 179.

<sup>8</sup> *Acte pour faciliter l'établissement et la dotation d'écoles élémentaires dans les paroisses de cette province*, S. B.-C. 1824, ch. 31. Sylva Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques de l'Estrie (1950-1990)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1998, p. 17.

écoles de fabrique sont fondées dans l'ensemble de la province entre 1824 et 1830<sup>9</sup>. Les pouvoirs publics réajustent cependant le tir avec la Loi de 1829 sur les écoles d'Assemblée (ou « écoles de syndics ») ; « ces écoles, dont la surveillance est confiée aux députés de l'Assemblée, relèvent de syndics élus par les propriétaires fonciers quant à l'administration »<sup>10</sup>. Ce troisième réseau, depuis 1801, obtient finalement les résultats escomptés. Il faut dire que le gouvernement subventionne maintenant la construction des écoles et la rémunération des enseignantes et enseignants. Les écoles primaires se multiplient sur tout le territoire de la province, passant de 325 écoles et 11 679 écoliers en 1828 à 1 216 écoles et 41 821 écoliers en 1831<sup>11</sup>. Les Cantons de l'Est ne sont pas en reste : « Pour toute la région, en 1831, 162 des 204 écoles primaires sont établies dans le cadre de l'organisation par syndics »<sup>12</sup>. L'édification d'écoles secondaires fait aussi bonne figure dans la région, entre autres avec l'ouverture des *Sherbrooke Academy* (1827) et *Stanstead Academy* (1829). Si bien qu'au cumulatif, les Cantons de l'Est ont, à cette époque, le taux de scolarisation le plus élevé au Bas-Canada<sup>13</sup>.

Le succès fulgurant de ces réformes freine cependant l'enthousiasme du gouvernement, étant donné l'explosion des coûts reliés au système d'éducation. Si bien qu'en 1836, le Conseil exécutif refuse de reconduire le financement<sup>14</sup>. Cette situation explique en partie le transfert d'une part de la responsabilité vers le palier des gouvernements municipaux avec la Loi de 1841<sup>15</sup>. De fait, cette loi instaure un système d'écoles primaires pris en charge par les pouvoirs municipaux et financé par une taxation obligatoire. Ce pouvoir est cependant de courte durée :

La loi municipale de 1845 et surtout celle de 1846 sur l'instruction élémentaire au Bas-Canada soustraient au pouvoir municipal la juridiction sur les écoles élémentaires et établissent définitivement le système des

---

<sup>9</sup> A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 25.

<sup>10</sup> *Acte pour encourager l'éducation élémentaire*, S. B.-C. 1829, ch. 46. S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 18.

<sup>11</sup> A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 25-26.

<sup>12</sup> J.-P. Kesteman, P. Southam et D. Saint-Pierre, *Histoire des Cantons de l'Est*, p. 180.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 180-181.

<sup>14</sup> Au-delà des coûts, il y a aussi tout le contexte de confrontation avec le Conseil législatif, mené par le Parti patriote. A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 25-26.

<sup>15</sup> *Acte pour abroger certains Actes y mentionnés, et pourvoir plus amplement à l'établissement et au maintien des écoles publiques en cette province*, S. C. 1841, ch. 18.

municipalités scolaires, avec des pouvoirs de taxation et des commissaires élus par les propriétaires fonciers<sup>16</sup>.

En d'autres mots, les lois de 1845 et 1846 permettent la création de commissions scolaires autonomes, très similaires à celles qui existent encore aujourd'hui au Québec<sup>17</sup>.

### ***Première Commission scolaire de Sherbrooke, 1854-1877***

Les lois scolaires de 1845 et 1846 permettent donc l'érection des premières municipalités scolaires (ou commissions scolaires) dans les Cantons de l'Est. C'est ainsi que pendant près de dix ans, le territoire de Sherbrooke est rattaché à la Municipalité scolaire du canton d'Ascot. Or, l'ensemble des classes de cette Commission sont données en anglais, car les établissements sont sous l'influence majoritaire de la communauté protestante.

Les francophones espèrent cependant que les jeunes de leur communauté puissent enfin accéder à des cours dans leur langue maternelle. Il faut savoir qu'à partir de 1854, le territoire de Sherbrooke est détaché de la Municipalité scolaire du canton d'Ascot pour former sa propre commission scolaire locale ; cette Commission est bilingue et non confessionnelle, c'est-à-dire qu'elle regroupe à la fois les catholiques et les protestants. Les catholiques francophones profitent de ce changement administratif pour demander des classes françaises. Les commissaires protestants refusent toutefois de collaborer, si bien que le surintendant provincial de l'Instruction publique doit intervenir suite aux demandes d'appui des représentants catholiques<sup>18</sup>. Le soutien du surintendant permet l'élection des deux premiers commissaires catholiques en 1855, Eugène Lefebvre et

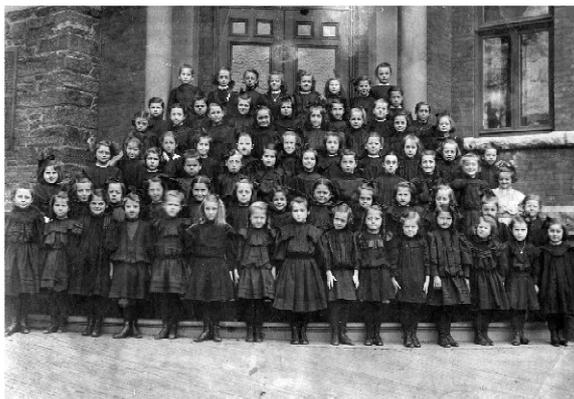
---

<sup>16</sup> J.-P. Kesteman, P. Southam et D. Saint-Pierre, *Histoire des Cantons de l'Est*, p. 408.

<sup>17</sup> *Acte pour abroger certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada*, S. C. 1846, ch. 27.

<sup>18</sup> Le surintendant à un titre équivalent à celui de ministre de l'Éducation du Québec, aujourd'hui. De 1876 à 1964, le surintendant est à la tête du Département de l'Instruction publique (DIP), qui est aboli avec la création du MEQ en 1964.

Henri Camirand<sup>19</sup>. Ceux-ci réussissent à négocier l'ouverture d'une première classe française : « confiée à la sœur du curé Dufresne, Luce Dufresne, la classe eut un tel succès qu'en 1857, toute l'école de la Ville-haute [rue *Market*] fut laissée aux francophones »<sup>20</sup>.



Classe de jeunes filles de l'Externat Mont Notre-Dame, vers 1909.  
(Collection de la Société d'histoire de Sherbrooke, IS4)

En fait, selon le rapport de l'inspecteur d'écoles Marcus Child, datant de 1856, deux des cinq écoles de la municipalité scolaire de Sherbrooke sont dédiées à l'instruction des enfants francophones<sup>21</sup>. Au début de la décennie 1870, trois établissements publics reçoivent les jeunes catholiques de niveau primaire, selon le rapport de l'inspecteur d'écoles Michael Thomas Stenson : l'école mixte

de la rue Conseil, l'école de garçons du Centre, dirigée par Mlle Dufresne, ainsi que le couvent du Mont Notre-Dame, qui accueille des filles dans ses classes de l'Externat public<sup>22</sup>. Il faut ajouter à ces écoles, l'ancêtre du Séminaire Saint-Charles de Sherbrooke, fondé en 1855 sous le nom d'Institut littéraire et voué à la formation secondaire. À l'ouverture de ses nouveaux locaux, en 1857, l'institution prend le nom de Collège de Sherbrooke jusqu'en 1875, année de fondation du Séminaire<sup>23</sup>.

<sup>19</sup> Voir annexe 1, pour la liste des commissaires catholiques à l'époque de la commission scolaire unifiée de Sherbrooke.

<sup>20</sup> Jean-Pierre Kesteman, *Histoire de Sherbrooke, Tome 1 : De l'âge de l'eau à l'ère de la vapeur (1802-1866)*, Sherbrooke, GGC Éditions, Collection Patrimoine, 2000, p. 227.

<sup>21</sup> *Rapport du Surintendant de l'Éducation dans le Bas-Canada, pour l'année 1856*, Toronto, Imprimé par John Lovell, 1857, p. 209.

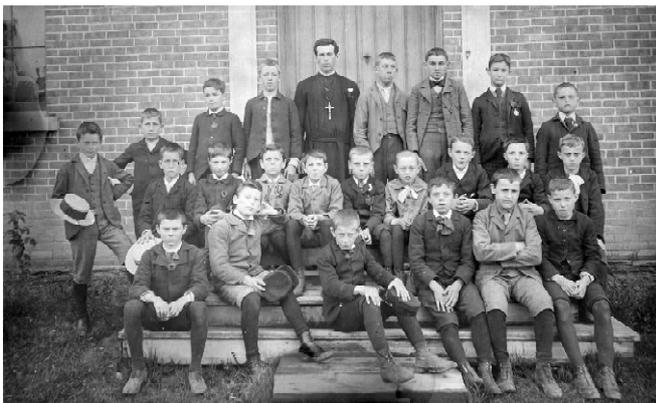
<sup>22</sup> *Rapport du Ministre de l'Instruction publique de la Province de Québec pour l'année 1870, et partie de l'année 1871*, Montréal, Presses à vapeur de La Minerve, 1872, p. 32-33.

<sup>23</sup> J.-P. Kesteman, *Histoire de Sherbrooke, Tome 1 : De l'âge de l'eau à...*, p. 227.

### *Débuts de la Commission scolaire catholique, 1876-1940*

Le 28 décembre 1876, le gouvernement québécois entérine la Loi 40 (Victoria chap. 23), loi permettant la constitution du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la Cité de Sherbrooke (BCECRCS) ; la même charte autorise aussi la création du Bureau des commissaires d'écoles protestants, ce qui officialise la séparation confessionnelle des institutions éducatives sherbrookoises<sup>24</sup>. Des élections scolaires se tiennent le 12 mars 1877, afin de permettre la nomination de cinq commissaires pour chacune des nouvelles commissions. Les propriétaires fonciers des deux communautés, qui sont les seuls ayant droit de vote, sont convoqués : les catholiques se rassemblent à l'École de la Haute-Ville, dite « Brick School House » de la rue *Market* (aujourd'hui, Marquette), alors que les protestants se rassemblent à l'Hôtel de ville<sup>25</sup>.

C'est sans opposition que sont nommés Georges-Étienne Rioux, Hubert-Charon Cabana, Louis-Charles Bélanger, William Murray et C.-A.-E. Lefebvre pour représenter les contribuables catholiques ; les commissaires Bélanger (de 1868 à 1873) et Rioux (de 1874 à 1876) avaient déjà été impliqués dans l'ancienne



Élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste, vers 1895. (Fonds Micheline Bureau, Société d'histoire de Sherbrooke, IP296)

Commission scolaire unique<sup>26</sup>. Un journaliste, du journal local *Le Progrès*, rapporte que L.-C. Bélanger aurait noté au sujet de la séparation : « Chose remarquable, la séparation avait été demandée par les protestants, bien qu'ils eussent toujours eu la haute main sur nos écoles, absorbant la très grande partie des fonds et agissant à leur guise avec la plus

<sup>24</sup> Voir annexe 2, pour la liste des différentes dénominations de la commission scolaire sherbrookoise à travers son histoire.

<sup>25</sup> [s.n.], "School Commissioners", *The Sherbrooke News*, 8 mars 1877, vol. 6, no 272, p. 2.

<sup>26</sup> [s.n.], "School Commissioners", *The Sherbrooke News*, 15 mars 1877, vol. 6, no 273, p. 2. Voir aussi, [s.n.], « Vieilles notes et vieux papiers », *Le Messager de St-Michel*, 10 octobre 1926, p. 8.

entière liberté ». Malgré ce ton qui peut sembler cinglant, Bélanger n'avait aucune envie de soulever une tempête politique. Cependant, face à l'évidence de la séparation, il a tâché de conclure l'entente la plus avantageuse possible pour les catholiques<sup>27</sup>. Malgré la constitution des nouvelles commissions scolaires, la prise en charge des écoles par ces nouveaux Bureaux se fait seulement à la fin de la présente année scolaire :

Il y a une lacune importante dans la loi. Le mandat des anciens commissaires a expiré lundi [le 12 mars 1877], lors de l'élection de leurs successeurs, et cependant il n'y a aucune disposition concernant l'administration des écoles jusqu'à la fin de l'année scolaire, le 30 juin prochain<sup>28</sup>.

Cela dit, ce n'est pas le travail qui manque pour être prêt pour l'année scolaire 1877-78. Les commissaires catholiques tiennent leur première réunion la semaine suivante, soit le 19 mars 1877, et en profitent pour nommer G.-É. Rioux à la présidence, ainsi qu'Élisée Noël au poste de secrétaire-trésorier ; le secrétaire n'est pas un élu, mais plutôt un salarié engagé par les commissaires<sup>29</sup>. L'une des premières tâches qui attend cette nouvelle Commission scolaire est de voir, en collaboration avec le Bureau des écoles protestantes, à la séparation des biens mobiliers et immobiliers de l'ancien Bureau unifié des commissaires. Selon l'inspecteur d'écoles Henry Hubbard, responsable de la supervision d'une part importante des écoles protestantes des Cantons de l'Est, incluant celles de la Cité de Sherbrooke : « ...les deux bureaux de commissaires d'école se sont aussi partagé [sic] amicalement les propriétés scolaires appartenant à la dite [sic] cité »<sup>30</sup>.

Il faut aussi voir à une nouvelle répartition des taxes scolaires. Pour en arriver à cette fin, deux évaluateurs sont désignés dans chacun des quartiers de la Cité de Sherbrooke, afin d'associer chacune des propriétés immobilières à l'une des quatre listes d'imposition prévues : 1. les propriétés reliées exclusivement aux catholiques romains, 2. les propriétés reliées exclusivement aux protestants, 3. les propriétés « neutres », comme celles des

<sup>27</sup> [s.n.], « Les écoles de Sherbrooke », *Le Progrès*, 16 mars 1877, vol. 3, no 130, p. 2.

<sup>28</sup> [s.n.], « Les écoles de Sherbrooke », *Le Progrès*, 16 mars 1877, vol. 3, no 130, p. 2.

<sup>29</sup> [s.n.], « Les commissaires d'écoles », *Le Progrès*, 23 mars 1877, vol. 3, no 131, p. 2.

<sup>30</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1877-78*, Québec, Imprimé par Charles-François Langlois (Imprimeur de la Reine), 1879, p. 51.

membres d'autres communautés religieuses ou appartenant à des compagnies et 4. les propriétés exemptées d'impôts, comme les propriétés de la Couronne, les propriétés du gouvernement provincial, les églises ou encore les hôpitaux<sup>31</sup>.

Tout est donc en place pour le début de la première année scolaire sous le nouveau régime. On annonce que les élèves catholiques fréquenteront les quatre écoles suivantes en 1877-78 :

Quartiers Centre et Sud, maison Freeman, [...] où il y aura deux maîtresses principales et deux assistantes ; Sherbrooke-Est, une maîtresse et une assistante ; Sherbrooke-Nord, une maîtresse ; Couvent, deux classes, sous le contrôle des dames de la maison<sup>32</sup>.

L' « École du Centre » se trouve sur la rue Gordon tout près de la rue King, alors que le « Couvent » n'est évidemment autre chose que le Mont Notre-Dame, situé sur ce qu'on appelle aujourd'hui la rue de la Cathédrale<sup>33</sup>. Cette dernière institution ouvre ses portes à des pensionnaires (secteur privé, privilégié par les classes aisées) et aux filles du quartier dans son Externat (secteur public, financé par le BCECRCS).

Les commissaires autorisent, en août 1877, la construction d'une nouvelle maison-école afin de combler les besoins du quartier Nord ; bâtiment situé sur la rue Queen (aujourd'hui, boulevard Queen-Victoria), entre les rues Stanley et Portland<sup>34</sup>. Le quartier Est, de son côté, est pourvu d'une nouvelle maison-école en juillet 1880, le BCECRCS ayant acheté une propriété appartenant à M. Adelphe Biron pour la somme de 1 800 \$ : « C'est une transaction splendide pour cette corporation [...]. La maison est assez vaste pour fournir deux bonnes classes au premier étage, laissant encore deux étages bien finis pour logement »<sup>35</sup>. Le terrain de cet établissement est situé face à celui de la future église Saint-Jean-Baptiste de la rue du Conseil. L'école est cependant détruite par le feu, dans

<sup>31</sup> [s.n.], "Schools", *The Sherbrooke News*, 24 mai 1877, vol. 6, no 283, p. 2.

<sup>32</sup> [s.n.], « Les écoles catholiques », *Le Progrès*, 22 juin 1877, vol. 3, no 144, p. 2.

<sup>33</sup> Jean-Pierre Kesteman, *Histoire de Sherbrooke, Tome 2 : De l'âge de la vapeur à l'ère de l'électricité (1867-1896)*, Sherbrooke, GGC Éditions, Collection Patrimoine, 2001, p. 128.

<sup>34</sup> [s.n.], [s.t.], *The Sherbrooke News*, 23 août 1877, vol. 6, no 296, p. 2. Voir aussi, *Sherbrooke City Directory for 1900-01*, Sherbrooke, Published by J. P. Royer, p. 32 et 96.

<sup>35</sup> [s.n.], « Acquisition », *Le Pionnier de Sherbrooke*, 30 juillet 1880, vol. 14, no 149, p. 2-3.

la nuit du 29 décembre 1883, mettant à la rue non seulement les élèves, mais aussi les locataires de l'étage supérieur :

Le feu a pris naissance dans le second étage, qui était occupé par M. l'Inspecteur d'École M. T. Stenson. [...] M. Stenson et sa famille n'ont eu que le temps de fuir en costume de nuit et rien des objets de ménage, linge, vêtement ou meubles, absolument rien, n'a pu être sauvé<sup>36</sup>.

Si les cours sont donnés jusqu'à ce moment essentiellement dans des bâtiments de type résidentiel qui accueillent rarement plus d'une ou deux classes, les premières constructions entièrement dédiées à l'enseignement et répondant un peu plus à l'image contemporaine qu'on se fait d'une école, sont érigées dans la décennie 1880. À l'été 1882, le



L'école du Sacré-Cœur de Sherbrooke, communément appelée « École du Centre », vers 1910. (Collection de la Société d'histoire de Sherbrooke, ISI)

mouvement est lancé par la construction d'une nouvelle école pour garçons au centre-ville, l'école du Sacré-Cœur, au coin des rues Ball et Gillespie. Le premier inspecteur des écoles catholiques, Michael Thomas Stenson, est ravi par ce progrès :

Cette année, une magnifique bâtisse neuve en briques a été ouverte pour le quartier Centre. Sept Pères du Sacré Cœur y sont installés et ont déjà ouvert des classes pour environ trois cents élèves. L'étage supérieur doit être converti en chapelle, où les élèves suivront les exercices religieux le dimanche<sup>37</sup>.

Le quartier Est n'est pas en reste avec l'ouverture des écoles Saint-Jean-Baptiste en octobre 1885 et Sainte-Marie en septembre 1886. Ces trois grandes institutions sherbrookoises quasi centenaires – l'école du Sacré-Cœur est toujours active, alors que

<sup>36</sup> Un autre locataire, M. Magloire Pelletier, subit aussi des pertes considérables. [s.n.], « Feu », *Le Pionnier de Sherbrooke*, 3 janvier 1884, vol. 18, no 328, p. 2.

<sup>37</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1881-82*, Québec, Imprimé par Charles-François Langlois (Imprimeur de la Reine), 1883, p. 141.

Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie ferment respectivement leurs portes en 1981 et en 1978 – assureront une stabilité et une crédibilité à la jeune Commission scolaire<sup>38</sup>. À titre indicatif, la Commission scolaire catholique accueille près de 800 élèves dans ses classes primaires lors de l'année scolaire 1885-1886<sup>39</sup>.

Par ailleurs, avec la fondation des écoles du Sacré-Cœur et Saint-Jean-Baptiste, dirigées par les Frères du Sacré-Cœur, et des écoles Sainte-Marie et du Petit-Canada (1901), dirigées par la Congrégation de Notre-Dame – qui avait déjà fondé le Mont Notre-Dame en 1857 – l'enseignement par les laïcs, qui était de mise depuis 1877 à l'exception du Couvent, devient rapidement marginal dans la Cité de Sherbrooke<sup>40</sup>. Ce développement basé sur l'appui de ces deux communautés religieuses est en effet une des caractéristiques les plus importantes de la période 1876-1940<sup>41</sup>. Comme la population de la Cité de Sherbrooke est concentrée autour du centre-ville, les élèves sont en mesure de fréquenter ces premières écoles catholiques, déjà prises en charge par les communautés religieuses. S'ajoutent progressivement à ces premières écoles, d'autres établissements pris en charge par les Frères du Sacré-Cœur et la Congrégation de Notre-Dame<sup>42</sup> : pour les garçons, l'école LaRocque (1913), l'école Racine (1923) et le secteur masculin de l'école Sainte-Thérèse-d'Avila (1927) et pour les filles, l'école Notre-Dame-du-Cénacle (1913)<sup>43</sup>, l'école Sainte-Anne (1918), l'école Sainte-Jeanne-d'Arc (1923) et le secteur féminin de l'école Sainte-Thérèse-d'Avila (1927)<sup>44</sup>. On peut d'ailleurs ajouter à cette liste, les écoles de Bromptonville, Académie du Sacré-Cœur (1905, Frères) et Marie-Immaculée

<sup>38</sup> Voir annexe 3, pour la liste chronologique du développement des établissements scolaires.

<sup>39</sup> [s.n.], « Notes locales », *Le Progrès de l'Est*, 1<sup>er</sup> septembre 1885, vol. 2, no 176, p. 2.

<sup>40</sup> J.-P. Kesteman, *Histoire de Sherbrooke, Tome 2 : De l'âge de la vapeur à...*, p. 128.

<sup>41</sup> Ce mouvement de professionnalisation des établissements scolaires au Québec s'appuie notamment sur la scission du Conseil de l'instruction publique (CIP) en 1869, qui permet la création des comités catholique et protestant. Avec le retrait significatif de l'État des questions éducatives à cette époque, ce sont véritablement les deux comités confessionnels qui contrôlent les programmes d'éducation. Or, tous les évêques du Québec siégeront éventuellement sur le Comité catholique et auront le champ libre pour y propager leurs valeurs religieuses. A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 49-50.

<sup>42</sup> La seule exception à cette époque est l'école catholique anglophone *St. Patrick* (1911), dirigée par les Frères de la Présentation.

<sup>43</sup> Celle-ci remplace l'école du Petit-Canada et prend le nom d'Immaculée-Conception en 1938. Il s'agit, en quelque sorte de la même institution, car la Congrégation de Notre-Dame y assure la continuité de 1901 à 1965.

<sup>44</sup> Le secteur féminin de l'école Sainte-Thérèse-d'Avila disparaît suite à l'ouverture de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous en 1948.

(1903, Sœurs) et l'école Saint-Antoine de Lennoxville (1891, Sœurs) qui sont d'abord prises en charge par ces deux mêmes communautés.



Des élèves du secteur féminin de l'école Sainte-Thérèse-d'Avila dans leurs habits de communion, 1932. (Collection de la Société d'histoire de Sherbrooke, IS4)

Évidemment, cette présence religieuse configure le profil général des établissements scolaires : crucifix dans les classes ; omniprésence de portraits du Christ, de la Vierge-Marie, du Pape ou d'autres figures centrales du culte catholique ; aménagement d'une chapelle pour les besoins des

religieux ; coordination du calendrier scolaire avec les fêtes religieuses, etc. En fait, la bénédiction de l'école du Sacré-Cœur par Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, le 26 novembre 1882, donne le ton pour les décennies à venir. La religion sera au cœur de l'instruction publique : « À vous Frères du Sacré-Cœur, la divine Providence a donné la haute mission d'instruire et de diriger la jeunesse ; soyez auprès des enfants les imitateurs du divin Maître qui les appelait à lui pour les bénir et les instruire »<sup>45</sup>.

Finalement, dans cette première phase de développement, les commissaires répondent à la croissance de la population étudiante en agrandissant les mêmes établissements. On reconstruit effectivement l'école du Sacré-Cœur de Sherbrooke en 1935-36, alors que d'autres établissements sont agrandis, comme l'école LaRocque en 1930 et en 1939, ou encore l'école Sainte-Marie en 1929 et en 1938. Le rapport de l'inspecteur d'écoles pour l'année scolaire 1940-41 permet de dénombrer 4 811 enfants inscrits dans 148 classes et 12 écoles<sup>46</sup>. Alors que les plus jeunes élèves apprennent progressivement à lire, écrire et compter, leurs aînés sont, au fil des années, entre autres initiés à la grammaire, à la

<sup>45</sup> [s.n.], « Vieilles notes et vieux papiers », *Le Messager de St-Michel*, 10 octobre 1926, p. 8.

<sup>46</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 185.

géographie, aux mathématiques et à la physique et, les plus vieux pour leur part, aux bases du latin, du grec et de la philosophie<sup>47</sup>.

### ***Expansion de la Commission scolaire, 1940-1980***

Les décennies 1940 et 1950 voient l'étalement des ressources humaines des communautés des Frères du Sacré-Cœur et de la Congrégation de Notre-Dame atteindre ses limites à Sherbrooke et dans sa périphérie. De plus, les premiers établissements scolaires arrivent à un certain point de saturation et ne peuvent plus



Personnel enseignant de l'école Saint-Jean-Baptiste, juin 1943. Les Frères du Sacré-Cœur reçoivent, entre autres, le commissaire et président Ernest Sylvestre, quatrième à gauche dans la première rangée assise. (*Fonds Famille Sylvestre, Société d'histoire de Sherbrooke, IP246*)

accueillir de nouveaux élèves, et ce, malgré les nombreux agrandissements et améliorations effectués sur les immeubles. Le développement de la Commission scolaire de Sherbrooke doit maintenant inévitablement passer par une nouvelle stratégie.

De fait, la phase d'expansion, qui s'ouvre dans les années 1940, se caractérise par la création accélérée de nouvelles paroisses dans les quartiers émergents de Sherbrooke et par la création parallèle d'écoles de paroisse. Phénomène intéressant, ce sont essentiellement de nouvelles communautés religieuses dans le diocèse de Sherbrooke qui s'installent dans ces écoles. Les Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus lancent le mouvement avec la prise en charge de l'école du Saint-Sacrement en 1940, située sur la 1<sup>re</sup> avenue Nord (aujourd'hui, pavillon 4 du Cégep de Sherbrooke de la rue Kennedy Nord) ; suivront, parmi d'autres, les écoles de la Sainte-Famille (1949), de l'Assomption (1952) et Saint-Boniface (1954), toutes dirigées par cette communauté. Mais la

<sup>47</sup> A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 41-42.

croissance va bien au-delà de l'implication récente des Filles de la Charité. Par exemple, les commissaires confient l'école Saint-Joseph (1950) aux Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie ou encore l'école Pelletier (1951) aux Sœurs de l'Enfant-Jésus. Les communautés masculines sont aussi sollicitées : les Frères des Écoles Chrétiennes acceptent de diriger l'école Hébert (1951), alors que les Frères Maristes s'installent à l'école Laporte (1951). Ultiment, c'est plus d'une quinzaine de communautés religieuses qui s'impliqueront dans l'enseignement sur le territoire actuel de la Ville de Sherbrooke<sup>48</sup>.

Or, bien entendu, ce qui stimule avant tout ce développement, c'est l'explosion des naissances qui suit la fin de la Deuxième Guerre mondiale ; le fameux baby-boom québécois. Dans les seules décennies 1950 et 1960, la Commission scolaire de Sherbrooke fait ériger 31 nouveaux établissements scolaires sur le territoire de la municipalité. Pas moins de 16 de ces écoles sont inaugurées entre 1950 et 1955, une pointe historique ! D'ailleurs, la logique des chantiers de construction épouse bien celle de la croissance des premières cohortes des baby-boomers. En effet, les premiers projets sont essentiellement des écoles primaires, alors que les projets d'écoles secondaires émergent autour du début des années 1960 ; ce n'est, par ailleurs, pas un hasard si le réseau des Cégeps est implanté à partir de 1967-68. À titre d'exemple, la Commission scolaire sherbrookoise accueille, lors de l'année scolaire 1963-64, près de 15 600 élèves répartis dans 520 classes<sup>49</sup>.

Il faut aussi souligner que cette croissance est soutenue par un retour significatif de l'État en éducation. En effet, les successeurs du premier ministre québécois Maurice Duplessis, Paul Sauvé et Antonio Barrette, lancent le mouvement de refinancement du système d'éducation québécois, entre autres avec la majoration des octrois accordés aux commissions scolaires<sup>50</sup>. Comme le souligne Andrée Dufour, « les objectifs et les idéaux

---

<sup>48</sup> Voir annexe 4, pour un tableau-synthèse sur la présence des communautés religieuses.

<sup>49</sup> CECS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1962 au 13 octobre 1964, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 155.

<sup>50</sup> L'élection de Jean Lesage en juin 1960 accentue cette orientation. En 1961, Lesage fait adopter la « grande Charte de l'éducation » qui jette les bases des réformes à venir, alors que le « Rapport Parent »

d'accessibilité et de démocratisation de l'enseignement » sont au cœur des préoccupations de l'époque<sup>51</sup>. D'ailleurs, l'un des impacts importants des réformes scolaires entreprises à partir de 1964 est l'émergence du rôle de l'enfant dans son cheminement éducatif. En effet, l'élève devient le « premier agent de sa propre formation » et ses droits sont clairement établis : « éducation préscolaire, gratuité scolaire, choix d'une école particulière, choix à l'enseignement religieux ou à l'enseignement moral, services spécialisés pour les élèves handicapés »<sup>52</sup>.

Il faut dire que les mœurs sociales évoluent. L'expansion religieuse, à son sommet pendant la décennie 1950, décline rapidement. Si en 1952, le curé de la paroisse de la Sainte-Famille tente de faire renvoyer, sans succès, une élève de l'école de la Sainte-Famille sous prétexte que ses parents sont « témoins de Jéhovah », les commissaires acceptent, en septembre 1964, dix enfants francophones de religion baptiste dans leurs écoles en septembre 1964 : « ces enfants ne seront pas tenus de suivre les cours de religion, mais devront tout de même rester en classe pendant ces cours et s'occuper à d'autre chose [sic] »<sup>53</sup>. L'ouverture confessionnelle demeure cependant timide. À preuve, la Commission scolaire régionale de l'Estrie (CSRE) lance une enquête, en mars 1969, sur la disparition de crucifix dans certaines écoles<sup>54</sup>. Cette enquête est confiée à l'abbé Paul-Émile D'Arcy, qui constate que :

L'absence de crucifix [...] vient du fait que des travaux de rénovation (peinture) ayant été effectués, on a dû dépendre les crucifix ; et c'est uniquement par négligence ou par oubli qu'ils n'ont pas été rependus. Il n'y a donc eu aucun geste sacrilège de commis, par qui que ce soit, dans ces écoles. [...] Nous espérons, Madame et Messieurs les Commissaires, que ces explications seront de nature à dissiper vos craintes légitimes<sup>55</sup>.

---

amène à la création du Ministère de l'Éducation (Loi 60 du 13 mai 1964). A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 86-87.

<sup>51</sup> A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 88-89.

<sup>52</sup> S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 39.

<sup>53</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1951 au 13 avril 1954, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 148 et CECS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1962 au 13 octobre 1964, p. 281.

<sup>54</sup> CSRE, *Livre des minutes*, 2 décembre 1968 au 5 janvier 1970, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 65. Voir la section thématique sur la Commission scolaire régionale de l'Estrie, pour plus de détails sur cette institution.

<sup>55</sup> CSRE, *Livre des minutes*, 2 décembre 1968 au 5 janvier 1970, p. 67.

Parlant de changement de mœurs, en septembre 1970, un petit groupe d'élèves de l'école Montcalm vient réclamer des précisions de la part des commissaires sur le Règlement sur la longueur des cheveux et l'interprétation des mots « démesurément longs » ; la CSRE renvoie les élèves vers la direction de leur école afin de régler ce problème<sup>56</sup>.

Outre la croissance de la clientèle étudiante, c'est aussi l'expansion territoriale de la Ville de Sherbrooke qui commande la multiplication des écoles. De fait, le développement des établissements scolaires est étroitement lié à l'étalement progressif des citoyens sur le territoire urbain. La création des écoles Gagnon (1952) rue Galt Ouest, Brébeuf (1954) rue Albert-Skinner, Jean-XXIII (1967) rue Thibault ou encore Desjardins (1968) rue des Jardins-Fleuris, s'inscrit dans cette logique de fournir des services d'enseignement adéquats à une population éloignée du centre. La Commission scolaire souhaite, en d'autres mots, coordonner ses opérations avec le plan d'urbanisme de la municipalité, au gré des différents projets immobiliers résidentiels. On le voit, ce sont dorénavant tous les secteurs de la Ville qui sont couverts par les écoles de la Commission scolaire.

En plus du développement « naturel » de la Ville, la Commission sherbrookoise voit aussi le nombre d'établissements augmenter suite à des annexions scolaires. Par exemple, en juillet 1951, l'annexion de la Municipalité scolaire du canton d'Orford au Bureau des commissaires des écoles catholiques romains de la Cité de Sherbrooke mène à la prise en charge de l'école Saint-Charles-Garnier de la rue McCrea. Une vague d'annexions commence à la fin des années 1960, entre autres avec Rock Forest (1967), Deauville (1967) et Ascot Corner (1968). Il faut dire que les petites municipalités scolaires ont de plus en plus de difficultés à offrir des installations modernes et un personnel spécialisé, avec leur budget limité. De plus, le phénomène est accentué suite à la mise en application de la Loi 27 en 1971-72, qui force le regroupement des quelques 800 commissions scolaires québécoises pour en former 254 (224 catholiques et 30 protestantes). Sur le territoire estrien, cette nouvelle réglementation réduit le nombre de

---

<sup>56</sup> CSRE, *Livre des minutes*, 19 janvier 1970 au 31 mai 1971, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 165.

commissions scolaires locales de 45 à 7<sup>57</sup>. En 1972 seulement, la Commission scolaire de Sherbrooke annexe cette fois les municipalités scolaires de Bromptonville, Lennoxville, Saint-Denis-de-Brompton et Waterville<sup>58</sup>.



Académie du Sacré-Cœur de Bromptonville, 1938. (Fonds Napoléon Rémillard Jr, Société d'histoire de Sherbrooke, IP339)

Dans la majorité des cas, la Commission sherbrookoise hérite d'une ou deux écoles par ancienne municipalité scolaire. En effet, la plupart des municipalités rurales entourant Sherbrooke ont vécu un développement démographique plus lent. Ces municipalités, souvent agricoles, et possédant

une population dispersée sur leur territoire, ont connu un système que l'on peut qualifier de mixte, comprenant une école du village et des écoles de rang, de la moitié du 19<sup>e</sup> siècle aux années 1930-1950<sup>59</sup>. C'est le cas des municipalités scolaires de Saint-Élie-d'Orford, de Johnville ou encore de Stoke, pour ne nommer que celles-ci. Or, un mouvement de centralisation des classes dans les écoles de village, et de fermeture des écoles de rang, s'accélère dans les années 1950 ; ce mouvement de centralisation est d'ailleurs souvent combiné à l'arrivée d'une communauté religieuse à la direction de l'école centrale. Par exemple, la fondation de l'école centrale Notre-Dame-des-Champs de Stoke en 1956, prise en charge par les Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus l'année suivante, complète la centralisation de l'enseignement au village et met fin au système des écoles de rang. C'est principalement ces différentes écoles de village que la Commission scolaire de Sherbrooke prend en charge lors des annexions. Cette dernière termine la centralisation des classes, lorsque nécessaire, en liquidant les dernières écoles

<sup>57</sup> Les sept commissions sont centrées autour des municipalités suivantes : Sherbrooke, Asbestos, Coaticook, East Angus, Lac Mégantic, Magog et Windsor. Il faut dire que le mouvement de centralisation était déjà bien amorcé : en effet, en 1950, il y avait 107 commissions scolaires sur tout le territoire estrien. S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 45-48.

<sup>58</sup> Voir annexe 5, pour un tableau-synthèse sur les annexions scolaires.

<sup>59</sup> Ces écoles étaient, dans la grande majorité des cas, dirigées par des institutrices laïques : souvent une ou deux institutrices pour une ou deux classes avec des élèves de niveaux différents.

de rang ; c'est le cas pour Rock Forest, où la Commission des écoles catholiques de Sherbrooke (CECS) vend cinq petites écoles à des particuliers en février 1968<sup>60</sup>.

### ***Stabilité et maturité de la Commission scolaire, 1980-2011***

Après le tumulte des années 1950 à 1970, la Commission scolaire de Sherbrooke entre progressivement dans une phase de stabilisation des opérations. Les baby-boomers étant maintenant sur le marché du travail, les commissaires doivent réajuster les besoins pour la clientèle étudiante et, de manière générale, réfléchir au rôle et à l'avenir de certains établissements scolaires.

Une des réponses à ces questionnements est la fermeture d'un bon nombre d'écoles devenues progressivement désuètes. Plusieurs établissements pionniers ne résistent pas à ce chambardement : par exemple, les écoles Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Marie, Racine et Sainte-Thérèse-d'Avila sont toutes fermées et vendues au tournant des décennies 1970-80<sup>61</sup>. D'autres bâtiments plus récents sont aussi définitivement laissés de côté à la même époque, mais connaissent une « deuxième vie éducative » : comme les écoles Hébert, Leblanc et Gagnon<sup>62</sup>. Il ne faut pas croire que la Commission scolaire est pour autant en déclin, loin de là !

De fait, ce réajustement implique en parallèle l'amélioration et le réaménagement des autres établissements afin d'accueillir l'ensemble des élèves. Dans certaines situations, cela va même jusqu'à une reconstruction complète ou majeure de l'école. C'est le cas de l'école Alfred-DesRochers de Saint-Élie-d'Orford, inaugurée à l'automne 1981 ; née de la fusion des écoles Vierge-Immaculée et Saint-Pie-X. L'exemple des écoles Notre-

---

<sup>60</sup> CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 87, 92 et 98.

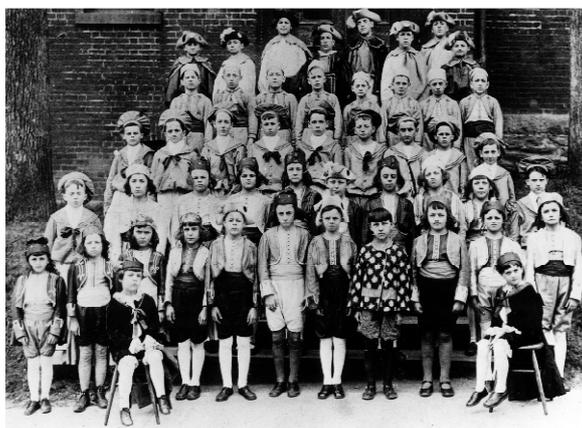
<sup>61</sup> Toutes ces anciennes écoles ont d'ailleurs été rénovées en logements coopératifs ou à loyers modiques.

<sup>62</sup> Bâtiments respectivement occupés par : Les Collèges de comptabilité et de secrétariat du Québec inc. (CCSQ), Campus de Sherbrooke ; Centre de formation collégiale Champlain pour adultes ; École New Horizons – Centre d'éducation aux adultes de la Commission scolaire Eastern Townships.

Dame-des-Champs de Stoke (agrandissement majeur, 1982-83) et du Jardin-des-Lacs de Saint-Denis-de-Brompton (nouveau bâtiment, 1986) est aussi parlant. En fait, pendant que les écoles de la « vieille ville » de Sherbrooke sont tour à tour rénovées, les nouveaux projets d'école sont plutôt prévus en périphérie. Le secteur Rock Forest profite de l'inauguration des écoles du Boisjoli (1978) et de la Maisonnée (1981), alors que le secteur Fleurimont a droit à l'école de la Samare au début des années 1990.

La question de la vocation ou du statut des établissements est aussi une autre source de réflexions qui marque la période récente de l'histoire de la Commission scolaire. Tout d'abord, il faut rappeler que, depuis 1964, la Commission sherbrookoise se concentre sur la gestion des établissements primaires. Or, avec la dissolution de la Commission scolaire régionale de l'Estrie en 1986, les commissaires locaux n'ont d'autre choix que de revoir l'ensemble de leur stratégie. En effet, ce chamboulement administratif implique non seulement le retour des écoles secondaires dans le giron sherbrookoise, mais aussi l'intégration des cours de formation professionnelle (Centre de formation professionnelle 24-Juin), des cours aux adultes (Centre d'éducation aux adultes Saint-Michel), des cours pour les raccrocheurs (École Le Goéland) et des classes spécialisées (Écoles du Touret et de Val-du-Lac).

D'ailleurs, les écoles primaires et secondaires développent elles-mêmes des créneaux particuliers. Une des pionnières à ce niveau est l'école primaire du Sacré-Cœur de Sherbrooke qui lance son programme d'arts en musique en 1972 ; programme qui peut maintenant être poursuivi à l'école secondaire Mitchell-Montcalm. De son côté, l'école secondaire du Triolet implante le programme Sport-études en



Depuis longtemps, les arts font partie du programme de l'école du Sacré-Cœur de Sherbrooke. Écoliers de cet établissement en costume de théâtre, avril 1925. (Collection de la Société d'histoire de Sherbrooke, IS4)

1988, alors que l'école secondaire de la Montée propose depuis peu un programme de formation en Arts de la scène<sup>63</sup>. D'ailleurs, l'école internationale du Phare n'est pas en reste avec l'instauration du Programme d'éducation internationale, en septembre 1990<sup>64</sup>. Finalement, des écoles dites « alternatives » voient le jour dans les années 1980 : l'école de l'Écollectif (1984) et l'école des Enfants-de-la-Terre (1989)<sup>65</sup>.

La Commission scolaire de Sherbrooke connaît aussi un changement fondamental avec l'abandon, en 1998, de sa vocation confessionnelle. Les premières exemptions du cours de religion, pour les jeunes qui souhaitent plutôt un cours « d'enseignement moral », sont données en 1980<sup>66</sup>. Déjà en 1988, la Loi 109 modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives prévoit la création future des commissions scolaires linguistiques<sup>67</sup>. Mais c'est finalement en 1997, que la ministre de l'Éducation Pauline Marois dépose son projet de loi implantant les commissions scolaires linguistiques ; la Loi 180 modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1998<sup>68</sup>. Avec la création de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke en 1998, l'épithète « catholique » disparaît finalement ; elle qui était présente depuis 1876 !

---

<sup>63</sup> CSCS, *Livre des minutes du CC*, 18 août 1987 au 19 décembre 1988, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 167-168 et CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 16 janvier 2007 au 30 juin 2009, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 274-275.

<sup>64</sup> Michel Rondeau, « L'École d'éducation internationale de Le Phare ouvrira avec 63 élèves », *La Tribune*, 11 avril 1990, p. B4.

<sup>65</sup> Cette dernière est intégrée à la Commission scolaire catholique de Sherbrooke (CSCS) en 1995.

<sup>66</sup> CSCS, *Livre des minutes du CC*, 30 août 1977 au 17 mars 1981, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 181.

<sup>67</sup> S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 17-19.

<sup>68</sup> Les sept commissions scolaires catholiques estriennes sont remplacées par trois commissions scolaires linguistiques : Sherbrooke garde le même territoire (CSCS devient CSRS) ; Lac-Mégantic, East Angus (Sapinière) et Coaticook deviennent Commission scolaire des Hauts-Cantons ; Asbestos (Asbestrie), Windor (Morilac) et Magog (Memphrémagog) deviennent Commission scolaire des Sommets. S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 148.

## Section thématique

Jusqu'ici, les grandes lignes de l'histoire de la Commission scolaire sherbrookoise ont été présentées : création de la Commission scolaire, fondation des principaux établissements, expansion territoriale, etc. Il est maintenant pertinent de s'attarder à certains aspects thématiques de manière plus précise. Tout d'abord, il semble important de revenir sur certains éléments fondamentaux. Par exemple, qu'est-ce qu'une commission scolaire ? Comment la finance-t-on ? Qu'est-ce qu'un commissaire ? Quelles sont les principales fonctions et le rôle de ce dernier ? En d'autres mots, le fonctionnement et la structure de la Commission scolaire de Sherbrooke doivent être mieux expliqués. Par la suite, différentes thématiques seront abordées, touchant notamment aux problématiques linguistiques, des ressources humaines ou encore de santé publique.

### *Statut d'une commission scolaire locale et son financement*

Une commission scolaire est, pour simplifier, une forme de gouvernement local, à l'image des gouvernements fédéral, provincial et municipal. Comme les autres gouvernements démocratiques, une commission scolaire a à sa tête des représentants élus (les commissaires) par élections libres. De plus, l'organisme finance ses activités publiques, grâce aux taxes payées par les contribuables de son territoire. Des réunions régulières permettent aux commissaires de voir à la gestion de l'instruction publique sur son territoire. Si ces assemblées sont ouvertes au public, le droit de vote sur les différentes résolutions et motions est réservé aux élus. De plus, les commissaires nomment un président, à l'origine pour une période d'un an renouvelable<sup>69</sup>. Dans le

---

<sup>69</sup> Depuis juillet 1998, les commissaires sherbrookoïses élisent la présidence et la vice-présidence pour un mandat de 4 ans.

système canadien, les commissions scolaires exercent leurs pouvoirs en collaboration avec les gouvernements provinciaux, responsables de l'éducation au niveau national.

Comme noté plus tôt, ce sont les lois municipales de 1845 et 1846 qui légitiment la création de municipalités scolaires sur tout le territoire québécois, en établissant les pouvoirs de taxation. Pendant des décennies, les commissions scolaires catholique et protestante de Sherbrooke coordonnent d'ailleurs leurs opérations financières en fixant un taux de taxation commun<sup>70</sup>. Outre les taxes demandées aux propriétaires fonciers, une rétribution mensuelle doit être payée par les parents qui ont des enfants en âge de fréquenter les écoles publiques ; on argue, à l'époque, que tant qu'à être obligés de payer, les parents pousseront leurs enfants à fréquenter l'école<sup>71</sup>.

Le paiement d'une telle rétribution n'est cependant pas toujours évident. Par exemple, en 1883, les commissaires d'écoles catholiques de Sherbrooke doivent entreprendre des poursuites afin de récupérer les sommes dues. Selon le journaliste qui rapporte la nouvelle dans le journal *Le Pionnier de Sherbrooke* :

Vingt-cinq cents par mois par enfant, tous les parents avec de la bonne volonté peuvent payer cette légère contribution et nous croyons qu'il y a plus de négligence que de manque de bonne volonté de la part de ceux qui ont retardé jusqu'à aujourd'hui à s'acquitter de cette petite dette<sup>72</sup>.

La rétribution mensuelle augmente à 40 cents en 1885, entre autres pour financer la construction de l'école des garçons de Sherbrooke-Est, la future école Saint-Jean-Baptiste<sup>73</sup>. Les commissaires sont cependant conciliants et offrent des exemptions partielles ou totales aux plus pauvres et aux parents de nombreux enfants<sup>74</sup>. De plus, on

---

<sup>70</sup> Par exemple, lors de la réunion conjointe du 14 mai 1907, les commissaires catholiques et protestants fixent le taux de la taxe scolaire à « five mills on the Dollar », ou 0.005 par dollar (soit 0.5 %). BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 45.

<sup>71</sup> Guy Stringer, *Évolution de l'autonomie des commissaires d'écoles de la Province de Québec de 1846 à 1967*, thèse de doctorat (éducation), Université d'Ottawa, 1969, p. 164.

<sup>72</sup> [s.n.], « Poursuites », *Le Pionnier de Sherbrooke*, 23 août 1883, vol. 17, no 309, p. 2.

<sup>73</sup> [s.n.], « Bureau des écoles catholiques », *Le Pionnier de Sherbrooke*, 6 août 1885, vol. 19, no 411, p. 3.

<sup>74</sup> [s.n.], « Commissaires d'écoles », *Le Pionnier de Sherbrooke*, 20 août 1885, vol. 19, no 413, p. 3 et [s.n.], « Notes locales », *Le Progrès de l'Est*, 1<sup>er</sup> septembre 1885, vol. 2, no 176, p. 2-3.

fournit gratuitement les manuels de classe aux élèves issus des « familles indigentes »<sup>75</sup>. La rétribution mensuelle est finalement abolie en 1944, soit peu après l'adoption de la Loi sur la fréquentation scolaire obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans, en mai 1943 sous le gouvernement d'Adélard Godbout<sup>76</sup>.

Il faut noter de plus, que la Commission scolaire sherbrookoise a aussi eu recours dans son histoire à un pouvoir spécial de taxation associé à la taxe de vente provinciale. En effet, les revenus de la Commission scolaire étant insuffisants pour « procurer aux enfants de la Cité de Sherbrooke l'instruction qu'ils sont en droit d'attendre », les commissaires adoptent un nouveau règlement de taxation en avril 1949. Ce pouvoir de taxation sous-entend qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai 1949, et ce, pour une période de cinq ans :

Chaque acheteur doit, lors d'une vente en détail dans la Cité de Sherbrooke, payer au Bureau des Commissaires [...] une taxe égale à un pour cent du prix d'achat en détail de tout bien meuble, effet mobilier, toute marchandise et tout article de commerce quelconque, [...] et en faire remise au Trésorier de la Province de Québec en sa qualité de mandataire<sup>77</sup>.

Ce règlement est d'ailleurs, par la suite, renouvelé sur une base annuelle, jusqu'au début des années 1960<sup>78</sup>.

---

<sup>75</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 15 juin 1948 au 10 juillet 1951, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 204.

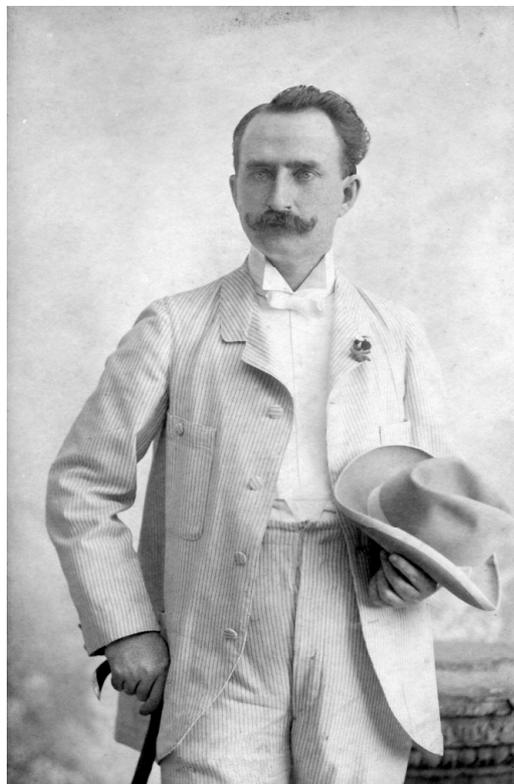
<sup>76</sup> G. Stringer, *Évolution de l'autonomie des commissaires...*, p. 164.

<sup>77</sup> En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le chapitre 80 de la loi 13 Geo. VI. BCECRCS, *Livre des minutes*, 15 juin 1948 au 10 juillet 1951, p. 65-67.

<sup>78</sup> En 1959, le taux passe à 2 % de la vente. BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 281.

### *Profil des commissaires sherbrookois*

Qu'en est-il des commissaires eux-mêmes ? Au moment de la création du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la Cité de Sherbrooke en 1877, cinq commissaires sont élus pour représenter les contribuables catholiques. Ces cinq commissaires représentent les différents secteurs de la Ville : quartier Nord, quartier Centre-Sud, quartier Est, quartier Ouest et minorité catholique de langue anglaise. Trois d'entre eux sont avocats de formation, alors que les deux autres sont des commerçants. Ce premier groupe de commissaires représente bien le « profil du commissaire », typique jusqu'aux années 1950-60. En effet, pendant des années, il s'agit exclusivement d'hommes, surtout issus des milieux professionnels (médecin, notaire, avocat, etc.) et commerciaux. Cultivés et économiquement autonomes, ces hommes cumulent souvent plusieurs postes sur différents comités ou corporations, en plus, dans plusieurs cas, d'être politiquement impliqués. À titre d'exemple, plusieurs commissaires détiennent à travers le temps le poste prestigieux de maire de Sherbrooke, dont Hubert-Charon Cabana (1880 et 1885), William Murray (1887), Louis-Charles Bélanger (1895) et Ernest Sylvestre (1916-1918)<sup>79</sup>. Le député provincial du comté de Sherbrooke de 1935 à 1960, John Samuel Bourque, s'implique lui aussi pendant quelques années comme commissaire (1933-1937).



John Leonard, vers 1900. Archétype du commissaire des premières décennies, il occupe dans sa carrière le poste d'avocat, de juge et de maire de Sherbrooke. (*Fonds Famille John Leonard, Société d'histoire de Sherbrooke, IP98*)

<sup>79</sup> Pour une liste complète, consulter l'ouvrage de la Société d'histoire des Cantons de l'Est, *Les Maires de Sherbrooke, 1852-1982*, Sherbrooke, Société d'histoire des Cantons de l'Est, 1983, 334 p.

La fonction de commissaire se démocratise progressivement à partir des années 1960, faisant place à des candidats de différentes sphères sociales. Lors de l'élection scolaire du 11 octobre 1966, Hélène Gervais est la première femme qui tente sa chance lors d'une élection scolaire à Sherbrooke, en se présentant pour le poste de commissaire représentant du secteur Nord. Elle fait bonne figure en obtenant près de 36 % du vote<sup>80</sup>. Il faut cependant attendre en 1972, lors de la refonte complète de la Commission scolaire, pour voir les premières femmes accéder au poste de commissaire : six commissaires sur dix-neuf sont alors des femmes (certaines élues par acclamation et d'autres lors de l'élection scolaire)<sup>81</sup>. Pauline Larochelle est la première femme proposée et élue présidente du Conseil des commissaires, lors de l'année scolaire 1973-1974<sup>82</sup>.

### *Élections scolaires*

Les commissaires sont, comme mentionné plus tôt, des représentants nommés par les contribuables. De 1877 à 1987, il y a une règle d'alternance pour la désignation des commissaires. Par exemple, à l'époque où il y a cinq commissaires, la première année ce sont les postes 1 et 2 qui sont en jeu, l'année suivante les postes 3 et 4 et puis, finalement, le poste 5, et le cycle recommence. En d'autres mots, le mandat de chaque commissaire est, pendant longtemps, remis en jeu tous les trois ans. Par ailleurs, pendant des décennies, il n'y a pas toujours à proprement parlé d'élections. En effet, dans bien des cas, l'assemblée publique où l'on présente les candidatures est jugée suffisante ; souvent candidats uniques, les commissaires sont fréquemment désignés par acclamation par les quelques citoyens qui ont pris la peine de se déplacer. Des élections scolaires étaient préparées seulement lorsque plus d'un candidat se présentaient pour le même poste. Par exemple, pour l'année scolaire 1955-56, le commissaire Joseph Labrecque est réélu par

---

<sup>80</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 203.

<sup>81</sup> Conseil provisoire de la Commission scolaire de Sherbrooke, *Livre des minutes*, 13 octobre 1971 au 22 juin 1972, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 23-26.

<sup>82</sup> CECS-CSCS, *Livre des minutes du CC*, 4 juillet 1972 au 21 juin 1977, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 64.

acclamation pour représenter le quartier Ouest, lors d'une assemblée publique le 4 octobre 1955, alors que le commissaire William F. Steele, est élu lors de l'élection scolaire du 11 octobre 1955 pour représenter les catholiques de langue anglaise<sup>83</sup>. La règle d'alternance disparaît en novembre 1987, avec l'élection de l'ensemble des 19 commissaires à la même date. Des scrutins généraux reviennent par la suite en novembre 1990, novembre 1994, juin 1998, novembre 2003 et novembre 2007. Avec l'application de ces nouvelles règles, le mandat « normal » est maintenant de quatre ans.

L'institution doit cependant lutter constamment contre une forme d'apathie qui affaiblit la légitimité des élections scolaires. En effet, de l'origine à aujourd'hui, de faibles taux de participation viennent assombrir l'exercice démocratique. Voici ce qu'en dit un reporter du journal *Le Pionnier de Sherbrooke*, en vue des élections scolaires du 8 juillet 1878 :

À cette occasion, nous nous permettrons de faire remarquer que généralement on semble ne pas prendre assez d'intérêt à ces élections ; c'est à peine si nous avons des électeurs en nombre suffisant pour leur donner le caractère légal qu'elles doivent avoir ; qu'on y pense donc, et qu'on se fasse un devoir d'y prendre part<sup>84</sup>.

De même, les commissaires sherbrookoïses demandent, en août 1979, à la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) de faire « une analyse systématique des raisons qui motivent le faible taux de participation aux élections scolaires, qu'elle cherche des moyens concrets pour faciliter la votation scolaire »<sup>85</sup>. Plus d'un siècle sépare ces deux constats, mais l'essentiel du message demeure. Une piste de solution récemment envisagée est celle de voir à la tenue simultanée des élections scolaires et municipales, et ce, dès 2013<sup>86</sup>.

---

<sup>83</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 20 avril 1954 au 2 octobre 1956, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 174 et 181.

<sup>84</sup> [s.n.], « Élections des commissaires », *Le Pionnier de Sherbrooke*, 5 juillet 1878, vol. 12, no 41, p. 3.

<sup>85</sup> CSCS, *Livre des minutes du CC*, 30 août 1977 au 17 mars 1981, p. 115.

<sup>86</sup> CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 18 août 2009 au [en cours], Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 94.

### *Pouvoirs des commissaires*

De 1845-46 à aujourd'hui, les devoirs et pouvoirs des commissaires ont évidemment évolué, mais une part importante de la fonction a tout de même été conservée. Voici les principales responsabilités des commissaires, à l'origine :

1. assurer l'enseignement à tous les enfants (respecter les règles de gratuité et d'accessibilité, voir au transport scolaire, etc.) ;
2. voir au choix et à la rémunération des enseignants (embauche, sélection, conditions de travail, congédiement, etc.) ;
3. voir à la construction et à l'entretien des bâtiments scolaires (achats, ventes, assurances, etc.) ;
4. voir au financement et aux dépenses de la commission (fixer la taxe et la rétribution scolaire, emprunter, demander des subventions, etc.) ;
5. voir à l'organisation du service d'enseignement (programme, manuels, fixer l'horaire, etc.)<sup>87</sup>.

Les spécialistes s'entendent pour constater que les commissaires ont progressivement perdu de leur autonomie. En effet, les pouvoirs, ci-dessus présentés, sont contrebalancés par ceux que s'arrogé le gouvernement québécois, dans un esprit de centralisation et d'uniformisation des opérations sur l'ensemble du territoire de la province. C'est, par exemple, le cas par rapport à la construction de nouvelles écoles. Dès 1876, l'édification d'établissement doit être faite en conformité aux plans approuvés ou fournis par le Surintendant de l'Instruction publique ; règle qui couvre donc l'ensemble de l'histoire de la Commission catholique sherbrookoise<sup>88</sup>. Le gouvernement provincial se permet d'ailleurs d'analyser en profondeur les divers aspects des projets. On demande ainsi, en juin 1948, au Ministère de la Santé d'examiner le site de la future école Leblanc pour s'assurer de la salubrité des lieux, avant d'autoriser l'achat du terrain par la Commission scolaire<sup>89</sup>. Les commissions scolaires doivent aussi faire autoriser les emprunts prévus avant de lancer les chantiers. En fait, à partir de 1961, « les commissions scolaires doivent soumettre leur budget qui est sans effet tant qu'il n'a pas été approuvé » par le

<sup>87</sup> S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 24-25.

<sup>88</sup> G. Stringer, *Évolution de l'autonomie des commissaires...*, p. 222.

<sup>89</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 15 juin 1948 au 10 juillet 1951, p. 3.

gouvernement provincial<sup>90</sup>. Tout le processus est donc scruté à la loupe : cela minimise les pouvoirs des commissaires, mais assure en contrepartie une légitimité à l'ensemble des décisions concernant le parc immobilier.



Signature du contrat de construction de l'école Beaulieu par le président de la CECS, J.-Conrad Cayer, janvier 1971. (*La Tribune*, 21 janvier 1971, p. 5)

Les pouvoirs par rapport aux professeuses et professeurs sont aussi progressivement limités. Si les commissaires pouvaient auparavant établir les critères d'embauche, examiner eux-mêmes les candidats et fixer les conditions de travail, plusieurs législations réduisent leurs

responsabilités<sup>91</sup>. Il faut dire que dans certaines municipalités scolaires, surtout rurales, on peinait à trouver des commissaires compétents : plusieurs commissaires étaient analphabètes, non qualifiés ou n'avaient aucun intérêt pour une telle tâche<sup>92</sup>. Ces changements rendent, entre autres, la destitution des instituteurs plus difficiles et permettent d'éviter les abus (renvois douteux, salaires exécrables, etc.)<sup>93</sup>. De plus, avec la loi 25 de 1967, le gouvernement met en place un mécanisme de négociation provinciale pour traiter avec les enseignants ; causant ainsi une perte de pouvoir pour les commissaires, celle de « fixer les conditions de travail de leurs enseignants »<sup>94</sup>.

Les commissaires défendent cependant leurs intérêts et luttent contre une centralisation abusive du pouvoir entre les mains du gouvernement québécois. C'est ainsi qu'il faut comprendre les principales recommandations de la Commission des écoles catholiques de Sherbrooke présentées dans un mémoire remis à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement en 1962 : on souhaite, notamment, voir une augmentation des pouvoirs du président des commissaires, la création de bureaux régionaux du futur Ministère de

<sup>90</sup> G. Stringer, *Évolution de l'autonomie des commissaires...*, p. 121-122.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 32-33.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 37 et 44-45.

<sup>94</sup> S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 31.

l'Éducation du Québec afin de favoriser l'étude des besoins des commissaires et accélérer les processus d'autorisation, et un processus d'annexions scolaires en lien avec les plans d'urbanisme municipaux<sup>95</sup>.

Les réformes qui suivent la création du Ministère de l'Éducation en 1964 ont cependant un impact direct sur le pouvoir des commissaires. On constate une diminution globale du pouvoir traditionnel des professionnels (inspecteurs d'écoles et anciens commissaires) au profit du pouvoir des administrateurs (État, direction générale, etc.). Cette situation s'explique en partie par le financement accru de l'État en éducation. En effet, plus l'État contribue au financement, plus il a eu tendance à resserrer sa poigne sur les pouvoirs en éducation. On estime que suite aux réformes enclenchées en 1964, les subventions gouvernementales représentent jusqu'à 80 % des budgets des commissions scolaires<sup>96</sup>. Depuis quelques décennies, on assiste aussi à l'émergence du pouvoir « usagers-citoyens-contribuables » (nouveaux commissaires, conseils d'établissement, directeurs d'école, etc.)<sup>97</sup>. Par exemple, souhaitant partager leurs pouvoirs, les commissaires donnent leur accord de principe sur le projet de décentralisation des opérations vers les écoles, en octobre 1982. Ce projet permet, entre autres, à : « chaque école de conserver les surplus résultant de ses opérations financières et de les affecter à l'exercice financier suivant » ou encore d'autoriser les écoles « à effectuer des dépenses d'immobilisations à même les revenus »<sup>98</sup>. La réforme mise en place par le MEQ en 1998 accentue d'ailleurs la décentralisation vers les conseils d'établissement, qui ont maintenant le pouvoir de définir le projet éducatif, le choix des cours spéciaux et le code de vie (règlements).

---

<sup>95</sup> *Mémoire de la CECS déposé à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement*, Fonds de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, C1/C2,3, CSRS, Centre de gestion documentaire.

<sup>96</sup> A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 90.

<sup>97</sup> S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 9.

<sup>98</sup> CSCS, *Livre des minutes du CC*, 18 mars 1981 au 20 décembre 1983, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 144.

### *Réformes de la structure de la Commission scolaire*

À partir de l'année scolaire 1968-69, le nombre de commissaires passe temporairement à sept, lui qui était fixé à cinq depuis 1877. Puis, dans le contexte d'annexion des municipalités de Rock Forest (1967), Deauville (1967), Ascot Corner (1968), Johnville (1968), Martinville (1968) et Stoke (1968), ce nombre passe à neuf commissaires en 1969-70, 1970-71, 1971-72. À ce moment, le représentant du quartier no 8 est élu par Rock Forest, Deauville, Martinville et Johnville, alors que le représentant du quartier no 9 est élu par Stoke et Ascot Corner<sup>99</sup>. En 1971-72, l'application de la Loi 27 modifie profondément la structure de la Commission scolaire de Sherbrooke, comme de toutes les commissions scolaires du Québec par ailleurs<sup>100</sup>. Par exemple, le droit de vote qui était jusqu'alors réservé aux propriétaires s'étend, grâce à la mise en application du suffrage universel. De plus, l'administration de la Commission se précise. Alors qu'une seule instance détenait le contrôle décisionnel, la loi instaure une division entre les pouvoirs exécutif (Comité exécutif, CE) et législatif (Conseil des commissaires, CC). C'est aussi à ce moment que le directeur général de la Commission scolaire devient le premier officier de l'organisme et qu'on voit à la création des comités d'écoles et du comité de parents<sup>101</sup>. Ces mesures de démocratisation institutionnalisent l'importance du rôle des parents dans l'instruction de leurs enfants<sup>102</sup>.

Ces nouvelles règles influencent aussi le nombre de commissaires qui passe à 19 pour l'année 1972-73 ; toujours effectif aujourd'hui. De plus, les commissaires doivent voir à une nouvelle répartition des 19 quartiers de la Commission. On s'entend sur certains principes de base : 12 quartiers sont attribués à la Ville de Sherbrooke et 7 pour la périphérie, chaque quartier doit comprendre au moins une école et il faut tenir compte du

<sup>99</sup> CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 203-204.

<sup>100</sup> Certaines exceptions s'appliquent à ce moment à l'Île de Montréal.

<sup>101</sup> S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 17-19 et Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), « Le ministère de l'Éducation fête ses 40 ans ! », <http://www.meq.gouv.qc.ca/40ans/historique.htm>, page consultée le 10 mai 2010.

<sup>102</sup> À partir d'octobre 1979, un représentant du Comité de parents siège au CE et au CC avec droit de parole, mais sans droit de vote. Depuis juillet 1986, deux représentants-parents (un pour le primaire et un autre pour le secondaire) siègent sur le CC et sur le CE.

nombre d'électeurs et d'élèves dans chaque quartier<sup>103</sup>. En fait, on sent que la dynamique a complètement changé depuis la restructuration de 1972-73. On assiste à une diminution des rencontres du Conseil des commissaires, alors que le Comité exécutif et le personnel administratif prennent en charge l'administration quotidienne (achat de matériel, rénovations des écoles, embauche des enseignants, etc.). Le Conseil des commissaires multiplie à partir de ce moment les comités d'analyse, de réflexion et discute avant tout de politique globale en formulant des orientations et des objectifs afin, notamment, d'infléchir les priorités gouvernementales. Évidemment, ce constat est un peu caricatural, mais demeure tout de même révélateur d'un changement profond.

### *Personnel enseignant religieux*

Si les commissaires sont en charge de la gestion globale de la Commission scolaire, il demeure, que ce sont les employés de cette dernière, au premier plan les enseignantes et enseignants, qui portent la responsabilité de l'instruction des enfants.

Tout d'abord, il en a été question précédemment, ce

sont majoritairement les différentes communautés religieuses qui sont sollicitées pour prendre en charge les établissements scolaires de la Ville.



Certains élèves de l'école temporaire Sainte-Julienne traversant la rue Galt Est sous la supervision d'une sœur enseignante, 1958. (*La Tribune*, 16 octobre 1958, p. 1)

On constate que les membres des communautés religieuses sont majoritaires dans l'enseignement, jusqu'à la fin des années 1950. Dans un rapport sur l'année scolaire

<sup>103</sup> CSCS, *Livre des minutes du CC*, 30 août 1977 au 17 mars 1981, p. 245.

1938-39, l'inspecteur d'écoles Camille Girard note que la Commission scolaire a confié l'enseignement à 122 religieux (des deux sexes) et 30 instituteurs laïques (25 femmes et 5 hommes). Les religieux représentent donc 80 % de l'ensemble des enseignants<sup>104</sup>. La tendance se maintient, selon un nouveau rapport de l'inspecteur, déposé le 15 juillet 1948 : les membres des communautés religieuses représentent alors 84 % des enseignants. Le même rapport permet aussi d'ajouter une perspective supplémentaire, soit celle du déploiement des ressources enseignantes, selon le niveau d'étude. Le tableau suivant montre bien que, non seulement les religieux sont majoritaires à tous les échelons, mais que ces derniers se réservent la totalité des niveaux supérieurs, vraisemblablement jugés plus prestigieux.

---

<sup>104</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 99.

*Pourcentage d'enseignantes et enseignants issus des communautés religieuses par  
niveau d'étude, pour l'année scolaire 1947-1948*

<b>Niveau des classes</b>	<b>Religieux et religieuses</b>	<b>Total des enseignants</b>	<b>Pourcentage des religieux et religieuses</b>
1 <sup>re</sup> année	17	24	71 %
2 <sup>e</sup> année	20	23	87 %
3 <sup>e</sup> année	13	20	65 %
4 <sup>e</sup> année	13	21	62 %
5 <sup>e</sup> année	17	23	74 %
6 <sup>e</sup> année	20	20	100 %
7 <sup>e</sup> année	21	21	100 %
8 <sup>e</sup> année	15	15	100 %
9 <sup>e</sup> année	11	11	100 %
10 <sup>e</sup> année	8	8	100 %
11 <sup>e</sup> année	3	3	100 %
12 <sup>e</sup> année	3	3	100 %
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>192</b>	<b>84 %</b>

*Source : BCECRCS, Livre des minutes, 15 juin 1948 au 10 juillet 1951, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 11-15.*

Cependant, le tournant des années 1950 est déterminant pour les communautés religieuses. Déjà en 1953, les membres des communautés religieuses ne représentent plus que 66 % (185/280) des effectifs du BCECRCS<sup>105</sup>. L'explosion des besoins en enseignantes et enseignants est probablement une des pistes de réponse, avec les premières cohortes du « baby-boom » qui entrent à l'école. Et la tendance ne fait que

<sup>105</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1951 au 13 avril 1954, rapport intégré entre les pp. 254 et 255.

s'accélérer, alors que le rapport de 1958 confirme que les institutrices et instituteurs laïques sont maintenant majoritaires, les religieux ne constituant plus que 49 % (177/359) des effectifs<sup>106</sup>. Signe de ce déclin, en mai 1960, les commissaires estiment qu'il est impossible de répondre à une demande de la garde paroissiale de la paroisse Saint-Boniface, qui souhaite une direction religieuse pour l'école de Carillon : « les communautés religieuses ne peuvent fonder de nouvelles maisons faute de personnel »<sup>107</sup>.

Le mouvement de retrait est aussi perceptible dans les politiques de la CECS en ce qui a trait à la question des résidences des communautés reliées aux écoles. Le 15 février 1966, les commissaires décident de transformer les résidences de sept écoles pour en faire des classes supplémentaires<sup>108</sup>. De même, une résolution du 13 septembre 1966 stipule que les communautés qui conservent en tout ou en partie leur résidence devront maintenant payer un loyer à la CECS ; la Commission scolaire fournissait originellement la résidence aux communautés. La nouvelle décision touche les communautés de onze écoles<sup>109</sup>. Dans la plupart des cas, les derniers membres de communautés religieuses enseignent jusque dans les décennies 1960 et 1970. Suite à la chute du recrutement au sein des communautés, ces dernières n'auront guère d'autres choix que d'abandonner une à une les écoles, au profit de directions et d'enseignants laïques.

---

<sup>106</sup> BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, rapport intégré entre les pp. 224 et 225.

<sup>107</sup> CECS, *Livre des minutes*, 21 mai 1959 au 16 mars 1961, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 149.

<sup>108</sup> Liste des sept écoles : Saint-Jean-Baptiste [aujourd'hui, fermée], Racine [aujourd'hui, fermée], Notre-Dame-du-Rosaire, LaRocque (partiellement), Immaculée-Conception [aujourd'hui, fermée], Sylvestre et Pie-X [aujourd'hui, pavillon de l'école Pie-X-de-l'Assomption]. CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, p. 132-133.

<sup>109</sup> Liste des onze écoles : Hébert [aujourd'hui, fermée], de l'Assomption [aujourd'hui, pavillon de l'école Pie-X-de-l'Assomption], Saint-Boniface [aujourd'hui, section de l'école de Carillon], de la Sainte-Famille, LaRocque, Sainte-Marie [aujourd'hui, fermée], Biron [aujourd'hui, section de l'école du Cœur-Immaculé], Gagnon [aujourd'hui, École New Horizons – Centre d'éducation aux adultes de la Commission scolaire Eastern Townships], Saint-Joseph [aujourd'hui, pavillon de l'école des Quatre-Vents], Laporte et Sainte-Bernadette [aujourd'hui, école Le Goéland]. CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, p. 196.

### *Personnel enseignant laïque*

Si les enseignantes et enseignants laïques émergent comme le groupe majoritaire à la fin des années 1950, il reste que ceux-ci sont présents dans les établissements scolaires sur toute la période historique. Le phénomène est particulièrement vrai pour les secteurs ruraux en périphérie de la Ville de Sherbrooke. La quasi-totalité des écoles de rang et une part appréciable des écoles de village sont prises en charge par des institutrices laïques. Le travail de ces dernières se distingue malheureusement par des conditions de travail particulièrement difficiles. En effet, les enseignantes des commissions scolaires rurales sont les plus sous-payées, sans parler des conditions exécrables de bien des écoles de rang (vétusté du mobilier, hygiène déficiente, etc.). Par exemple, on estime que le salaire moyen d'une institutrice de rang, dans les années 1930, est deux fois inférieur à celui d'une institutrice de la ville et six fois inférieur à celui d'un instituteur de la ville. L'historienne qui a compilé ces données précise que « pour justifier cet écart, on invoque notamment le caractère temporaire de l'enseignement féminin et le fait que les femmes ne viennent chercher là qu'un salaire d'appoint »<sup>110</sup>!

Il faut dire que la période qui suit la Grande crise financière de 1929 semble particulièrement difficile, en ville comme pour les municipalités rurales. Ainsi, en août 1932, les commissaires sherbrookoïses autorisent une baisse de 5 \$ par mois sur les salaires de tous les professeurs, laïques comme religieux, « vu la crise financière et économique par laquelle nous passons [...] et le grand nombre d'enfants pauvres auxquels la Commission doit fournir les livres gratuitement »<sup>111</sup>. Cela dit, de telles mesures d'austérité sèment la grogne non seulement chez les enseignants, mais aussi parmi les inspecteurs d'écoles. L'inspecteur régional des Cantons de l'Est (région no 5), J.-Eugène Lamarre y voit plutôt un signe d'abus, surtout au détriment des femmes. Il note que le salaire moyen des institutrices laïques est passé de 232 \$ en 1931-32 à 163,80 \$ en 1932-33 : « On peut l'expliquer par un égoïsme illimité et un affolement déraisonnable de notre

<sup>110</sup> Au sujet du « caractère temporaire de l'enseignement féminin », il faut noter que plusieurs enseignantes perdaient ou quittaient en effet leur emploi une fois mariée et mère de famille. A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 80.

<sup>111</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 mai 1930 au 13 juillet 1937, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 73.

population devant la crise qui sévit. L'état financier des commissions scolaires de la région « no 5 » ne justifie nullement ce geste malheureux ». L'inspecteur propose même l'instauration d'un salaire minimum, afin « d'endiguer le mouvement » à la baisse<sup>112</sup>.

### *Syndicalisation du personnel enseignant*

C'est pour répondre à ce genre d'injustice que les enseignantes et enseignants se regroupent progressivement pour former des syndicats. Il faut dire que l'insécurité d'emploi est généralisée à l'époque. Par exemple, à la fin de chaque année scolaire, l'ensemble des professeurs laïques perdent leur emploi et n'ont aucune assurance d'être réengagés les années suivantes<sup>113</sup>. En fait, la stratégie est simple : on priorise l'embauche de religieux et religieuses, puis on comble les besoins qui demeurent, avec les laïcs. La signature de conventions collectives avec les syndicats d'enseignants permet de régulariser divers types de situation. Par exemple, dans les années 1950, les commissaires favorisent encore l'embauche d'institutrices célibataires plutôt que de femmes mariées<sup>114</sup>. C'est que les femmes mariées ont le vilain défaut de tendre à tomber enceinte (sic) ! Par exemple, en juin 1957, les commissaires décident « de ne pas garder madame [G. M.] comme institutrice régulière pour l'année scolaire 1957-58, parce qu'elle est enceinte »<sup>115</sup>. Quelques années plus tard, les commissaires sont cependant en mesure d'accorder des congés de maternité sans mettre en danger le poste des enseignantes. C'est le cas en août 1967, où les commissaires accordent deux nouveaux congés de maternité, mais cette fois en se référant explicitement « à l'article 22.00 de la nouvelle Convention »<sup>116</sup>. Le congé de maternité devient très commun par la suite.

---

<sup>112</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1932-33*, Québec, Imprimé par Rédempti Paradis (Imprimeur du Roi), 1933, p. 56.

<sup>113</sup> C'est ainsi, à titre d'exemple, qu'en avril 1938, on avise « les instituteurs et institutrices laïques que leurs services ne seront pas requis après la fermeture des classes » en juin. BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 38.

<sup>114</sup> BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, p. 194.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>116</sup> CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 22.

Insister sur les conditions de travail accordées aux femmes n'a rien d'anecdotique, loin de là. De fait, il y a clairement féminisation du personnel enseignant au Québec, dès le 19<sup>e</sup> siècle : « Pour l'ensemble de la province, un rapport de 1835 indique 60 % de femmes (en incluant les religieuses), et la proportion atteint 78 % en 1871 »<sup>117</sup>. Ainsi, les premiers syndicats enseignants sont essentiellement féminins avec la fondation de l'Association des écoles rurales catholiques du Québec (AERQ) en 1927, suivie par la création de la Fédération catholique des institutrices rurales (FCIR) en 1936<sup>118</sup>. La FCIR participe d'ailleurs à la création, en 1945, de la Corporation des instituteurs et des institutrices catholiques de la province de Québec (CIC), l'ancêtre de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ)<sup>119</sup>. La CIC regroupe en majorité des femmes : « Plus de 85 % des membres sont des femmes et 70 % sont des institutrices rurales »<sup>120</sup>.

L'impact de la syndicalisation des institutrices ne se fait pas entendre à Sherbrooke. Par exemple, en octobre 1941, les appuis combinés de la FCIR et de l'inspecteur d'écoles local, Camille Girard, poussent les commissaires à autoriser l'augmentation du salaire des institutrices laïques à 45\$ par mois<sup>121</sup>. De même, la



Une enseignante de l'école Sainte-Marie entourée par certaines de ses élèves, vers 1950. (Fonds Micheline Bureau, Société d'histoire de Sherbrooke, IP296)

signature d'une première convention collective avec le Syndicat professionnel des institutrices catholiques de la Cité de Sherbrooke, en juin 1947, précise les règles de rémunération et permet la création d'un fonds de pension. Les salaires sont dès lors basés

<sup>117</sup> Micheline Dumont, *L'instruction des filles au Québec (1639-1960)*, Ottawa, Société historique du Canada, Brochure historique no 49, 1990, p. 15.

<sup>118</sup> Le pendant masculin, la Fédération provinciale des instituteurs ruraux (FPIR), est fondé en 1939. A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 81-82.

<sup>119</sup> La CEQ est fondée en 1967, puis devient Centrale de l'enseignement du Québec en 1974, pour finalement adopter le nom de Centrale des syndicats du Québec (CSQ) en 2000.

<sup>120</sup> A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 82.

<sup>121</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 192-193.

sur les années d'expérience à l'emploi de la Commission sherbrookoise ou d'une autre commission scolaire québécoise ; l'échelle va de 700 \$ pour la 1<sup>re</sup> année à 1 600 \$ pour la 18<sup>e</sup> année d'expérience<sup>122</sup>.

Malgré tous ces efforts, il demeure que les femmes sont sous-payées pour un travail égal. Par exemple, en juin 1949, la nouvelle mouture de la convention collective prévoit un traitement salarial tout à l'avantage des hommes : les instituteurs toucheront entre 1 500 \$ (minimum) et 3 200 \$ (maximum), alors que les institutrices se voient accorder entre 1 000 \$ (minimum) et 1 800 \$ (maximum), selon les années d'expérience<sup>123</sup>. Des écarts similaires touchent aussi les membres des communautés religieuses. Par exemple, les commissaires fixent les salaires suivant pour l'année scolaire 1958-59 : les frères directeurs touchent entre 3 000 \$ et 3 100 \$ et les frères enseignants entre 2 500 \$ et 2 800 \$, alors que les sœurs directrices reçoivent 1 750 \$ et les sœurs enseignantes 1 700 \$<sup>124</sup>.

### *Autres membres du personnel*

Outre les enseignantes et enseignants et les quelques directrices et directeurs d'école, la Commission scolaire de Sherbrooke n'embauche qu'une poignée d'employés jusque dans les années 1950. En fait, seulement trois autres types de poste existent à cette époque, comme le démontre un rapport sur les salariés pour l'année scolaire 1945-46 : celui du secrétaire-trésorier, celui du contrôleur des absences et ceux des concierges (aussi appelés gardiens d'école)<sup>125</sup>. Le secrétaire-trésorier a certainement la tâche la plus complexe : tenue des procès-verbaux des réunions des commissaires, gestion de la paie et des dépenses mobilières et immobilières de la Commission, etc.<sup>126</sup>. Le poste de

<sup>122</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 11 octobre 1943 au 11 juin 1948, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 209-213.

<sup>123</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 15 juin 1948 au 10 juillet 1951, p. 83.

<sup>124</sup> BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, p. 206 et 224.

<sup>125</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 11 octobre 1943 au 11 juin 1948, p. 149.

<sup>126</sup> Aujourd'hui, ces responsabilités sont partagées entre les employés du Service du secrétariat général, de la direction générale et de divers Services de la commission scolaire.

contrôleur des absences est un emploi à temps partiel, qui permet de tenir des statistiques d'assiduité pour l'ensemble des écoles. Il semble que M. Leude Gingras est le premier à occuper ce poste, suite à son embauche en août 1943, pour le salaire de 1 \$ par jour<sup>127</sup>. De leur côté, la plupart des concierges habitent dans un logement relié aux différentes écoles. Il semble y avoir, dans certains cas, une forme de cohabitation avec les communautés religieuses. En septembre 1905, les commissaires rappellent à la femme du gardien de l'École du Petit-Canada : « qu'elle doit laisser les Rév. Sœurs [...] se servir de son poêle de cuisine pour chauffer leur manger comme par le passer [sic], sinon les Commissaires seront forcés de faire remplacer M. Sirois comme gardien de cette école »<sup>128</sup>. En général, les gardiens doivent voir à la sécurité de l'établissement et à l'entretien général, comme s'occuper du système de chauffage au charbon<sup>129</sup>.

Au cours des années 1950, se joignent à cette équipe un menuisier, un surveillant des travaux de construction ou encore des peintres<sup>130</sup>. À Sherbrooke, ce n'est qu'en juillet 1957 que les commissaires catholiques s'entourent d'une équipe d'administration professionnelle. Richard Bergeron est à ce moment nommé directeur général des écoles pour un premier mandat de cinq ans<sup>131</sup>. Si bien qu'en août 1961, six services sont maintenant actifs : secrétariat, trésorerie, direction générale des écoles, contrôle des travaux de construction, service des achats et service social<sup>132</sup>. En fait, à partir de ce moment, on assiste à une spécialisation des tâches qui accélère la création de nouveaux postes : responsable des bibliothèques, travailleuse sociale, directeur du personnel, etc.<sup>133</sup>. Plusieurs de ces différents corps d'emploi se syndicalisent aussi progressivement. Par

<sup>127</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 293.

<sup>128</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 6.

<sup>129</sup> La majorité des écoles sont chauffées au charbon jusque dans les années 1950. À partir de ce moment, on favorise l'implantation de systèmes à l'huile. Il semble que la dernière école chauffée au charbon soit l'école Saint-Michel, soit jusqu'à la transformation de son système en 1966. CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, p. 127.

<sup>130</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 20 avril 1954 au 2 octobre 1956, p. 270-271 et BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, p. 290.

<sup>131</sup> BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, p. 89-90.

<sup>132</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 98.

<sup>133</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, p. 99 et CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 33.

exemple, en octobre 1966, les commissaires autorisent la signature d'une convention collective avec leurs concierges<sup>134</sup>.

### ***Bureaux de la Commission scolaire sherbrookoise***

Du Bureau des commissaires des écoles catholiques romains de la Cité de Sherbrooke à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, le siège social de la Commission scolaire sherbrookoise a connu plusieurs emplacements. Au départ, les réunions des cinq commissaires se tenaient habituellement dans le bureau professionnel de l'un des commissaires, parfois à l'Hôtel de ville ou encore dans le bureau du secrétaire-trésorier de la Commission scolaire. C'est le cas en 1905, lorsqu'on accepte d'accorder le montant de « quinze piastres » à M. William Murray, secrétaire-trésorier, « pour l'usage de son Bureau » pour les assemblées de la Commission scolaire<sup>135</sup>. Cette tendance se confirme en décembre 1913, lors du remplacement du secrétaire-trésorier Murray par Léon Lacombe. En effet, les réunions se tiennent dorénavant au 79 rue King (aujourd'hui, 310-312 King Ouest), dans la « bâtisse Jos Lacombe »<sup>136</sup>. Il faut savoir qu'à l'époque, l'équipe de la Commission scolaire se résume aux cinq commissaires et au secrétaire-trésorier, et que le besoin d'un bureau permanent ne se fait pas encore sentir.

En 1942, les commissaires s'installent dans un local aménagé rue Gillespie, c'est-à-dire dans les murs de l'école du Sacré-Cœur. Les réunions s'y tiennent tous les 2<sup>es</sup> lundi de chaque mois à 15 h 30<sup>137</sup>. En avril 1950, « le lieu ordinaire des assemblées des commissaires » est transféré dans l'édifice de la toute nouvelle École supérieure, rue King Ouest (aujourd'hui, Centre d'éducation aux adultes Saint-Michel)<sup>138</sup>. L'expansion des années 1950, dans le contexte du baby-boom québécois, force la Commission scolaire

---

<sup>134</sup> Sauf erreur, il s'agit du deuxième contrat de travail collectif depuis la syndicalisation des concierges avec le « Syndicat National des Employés de la Commission, section CSN ». CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, p. 211.

<sup>135</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 3.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>137</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 214.

<sup>138</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 15 juin 1948 au 10 juillet 1951, p. 157.

à agrandir son organisation. On procède, entre autres, à l'embauche d'un premier directeur général (DG) des écoles, en juillet 1957<sup>139</sup>. Le DG et sa petite équipe doivent être logés convenablement, alors que l'espace à l'École supérieure se fait de plus en plus limité. C'est ainsi qu'on songe à ériger le premier bâtiment complètement dévolu aux bureaux de la Commission scolaire. En septembre 1960, les commissaires autorisent la construction d'un édifice sur la rue Bowen Sud, à l'extrémité sud du terrain de l'école Saint-François ; l'architecte Jacques Delorme est requis pour préparer les plans et devis<sup>140</sup>. À l'automne 1961, les premières assemblées se tiennent rue Bowen Sud<sup>141</sup>. À partir de décembre 1982, le bâtiment est connu sous le nom d'« Édifice Marcel-Simoneau », DG de la Commission scolaire de 1965 à 1981<sup>142</sup>.



Siège social de la rue Bowen Sud à l'époque de son inauguration, 1961. (*La Tribune*, supplément du 30 novembre 1961, p. 8)

Le dernier volet de cette histoire s'ouvre au milieu des années 1980, suite à la dissolution de la Commission scolaire régionale de l'Estrie.

En effet, avec la disparition de la CSRE en juillet 1986, la Commission scolaire catholique de Sherbrooke est en mesure de s'approprier les locaux de cette première, situés sur le campus de l'école du Triolet. Le nouveau Centre administratif est alors inauguré et devient officiellement le siège social de la Commission scolaire sherbrookoise, et ce, même si des assemblées des commissaires sont tenues sur la rue Bowen jusqu'en 2001 ; c'est-à-dire jusqu'à l'inauguration d'une nouvelle salle multifonctionnelle au Centre administratif du 2955 boulevard de l'Université.

<sup>139</sup> BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, p. 89-90.

<sup>140</sup> CECS, *Livre des minutes*, 21 mai 1959 au 16 mars 1961, p. 209.

<sup>141</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, p. 146.

<sup>142</sup> CSCS, *Livre des minutes du CC*, 18 mars 1981 au 20 décembre 1983, p. 152-153.

### *Commission scolaire régionale de l'Estrie, 1964-1986*

La Commission scolaire régionale de l'Estrie est fondée en 1964 dans le courant des importantes réformes scolaires issues de la Révolution tranquille ; des Régionales sont d'ailleurs créées partout sur le territoire québécois<sup>143</sup>. L'objectif de la CSRE est de voir à la gestion de l'enseignement secondaire, professionnel et aux adultes sur tout le territoire de l'Estrie. Le défi est imposant, car il implique la coordination d'une multitude de commissions scolaires locales. En effet, lors de la première rencontre générale des délégués, en décembre 1964, pas moins de 228 délégués représentant les 76 municipalités scolaires estriennes doivent élire les premiers commissaires de la Régionale<sup>144</sup>. On forme alors un Conseil de neuf commissaires : trois commissaires doivent obligatoirement appartenir à la Commission scolaire de Sherbrooke, puisque cette municipalité abrite la grande majorité des élèves et des établissements scolaires. Les six autres commissaires peuvent cependant être originaires de n'importe quelle commission scolaire, en autant qu'une certaine proportionnalité est respectée : par exemple, un commissaire doit obligatoirement venir de la grande région du Lac-Mégantic (qui compte à ce moment 13 municipalités scolaires) et un autre de la grande région d'Asbestos (qui compte à ce moment 8 municipalités scolaires)<sup>145</sup>.

Le siège social de la Régionale est, dès le départ, fixé à Sherbrooke<sup>146</sup>. La CSRE installe tout d'abord ses principaux bureaux dans l'ancienne école primaire Lafontaine, rue Holmes<sup>147</sup>. En supplément, des bureaux locaux pour les directeurs de secteur sont loués,

<sup>143</sup> Les années 1964 et 1965 sont marquées par la Loi 60 (création du Ministère de l'Éducation et du Conseil supérieur de l'éducation) et par l'« Opération 55 » (création de 55 commissions scolaires régionales catholiques et 9 protestantes).

<sup>144</sup> CSRE, *Livre des minutes du Bureau des délégués*, 15 décembre 1964 au 10 juillet 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 4-5.

<sup>145</sup> La Loi 27 modifie considérablement la structure de la CSRE. De fait, cette législation introduite en 1971 et 1972 force le regroupement de quelque 800 commissions scolaires du Québec pour n'en former que 254 (224 catholiques et 30 protestantes). Concrètement, cela a pour effet de ramener le nombre de commissions scolaires membres de la Régionale à sept, soit Magog, Coaticook, Morilac (Richmond-Windsor), La Sapinière (East Angus), Asbestrie (Asbestos), Lac Mégantic et Sherbrooke. On est donc bien loin des 76 commissions scolaires des débuts en 1964. CSRE, *Livre des délibérations du CC*, 10 juillet 1972 au 25 octobre 1982, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 1-9.

<sup>146</sup> CSRE, *Livre des minutes du Bureau des délégués*, 15 décembre 1964 au 10 juillet 1967, p. 6.

<sup>147</sup> CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 12-13.

comme ceux d'East-Angus ou de Magog<sup>148</sup>. De 1968 à 1978, les bureaux de Sherbrooke sont aménagés dans « l'édifice Sodelco », du 740 rue Galt Ouest<sup>149</sup>. La CSRE transfère officiellement son siège social au 2955 boulevard Université, à compter du 19 juin 1978, dans l'ancienne résidence de l'École normale de la rue Jolliet<sup>150</sup> ; il s'agit du Centre administratif actuel de la CSRS, situé sur le site de l'école secondaire du Triolet.

L'héritage principal de la CSRE est probablement celui d'avoir su centraliser les cours de niveau secondaire sur des campus exclusivement réservés à ce secteur ; les fameuses polyvalentes. Il faut savoir qu'avant les réformes des années 1960 et 1970, il y avait de nombreuses « écoles combinées », c'est-à-dire des écoles où l'on retrouve des classes des niveaux primaire et secondaire<sup>151</sup>. À Sherbrooke, c'était, entre autres, le cas dans les écoles comme Saint-Jean-Baptiste ou LaRocque, pour les garçons, et du Saint-Sacrement et Sainte-Marie, pour les filles. Si la Commission scolaire de Sherbrooke avait déjà lancé les premiers projets d'écoles



Logo de la CSRE. (Fonds CHLT-TV, Société d'histoire de Sherbrooke, IP310)

secondaires avant la création de la Régionale – Saint-François (1959), Saint-Michel (1959), Montcalm (1963) et Le Ber (1964) – c'est la CSRE qui voit à la finalisation de ces campus, en plus de voir à la création des campus du Phare (1974) et du Triolet (1977). Il faut bien comprendre que le processus de centralisation est long et progressif. Par exemple, pour l'année scolaire 1966-67, la Régionale doit louer 81 locaux à la Commission scolaire de Sherbrooke dans dix établissements différents afin de combler leurs besoins pour le cours secondaire, notamment dans les écoles Sylvestre, Notre-

<sup>148</sup> CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, p. 90-91.

<sup>149</sup> CSRE, *Livre des minutes*, 19 juin 1967 au 25 novembre 1968, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 131-132 et CSRE, *Livre des délibérations du CE*, 19 septembre 1977 au 21 décembre 1978, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 117.

<sup>150</sup> CSRE, *Livre des délibérations du CE*, 19 septembre 1977 au 21 décembre 1978, p. 171.

<sup>151</sup> CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, p. 44.

Dame-du-Rosaire et Sainte-Thérèse-d'Avila<sup>152</sup>. Certaines écoles seront d'ailleurs éventuellement entièrement louées à la CSRE pour le niveau secondaire, comme l'école Saint-Jean-Baptiste ou encore l'école Racine. Pour ce qui est du reste du territoire estrien, des projets de polyvalente sont aussi développés dans les principales municipalités, comme à Coaticook (La Frontalière), Magog (de la Ruche) et Windsor (du Tournesol).

Il est intéressant de constater qu'un travail similaire de centralisation touche, par ailleurs, les autres secteurs gérés par la Régionale. C'est le cas des classes spéciales pour l'enfance « inadaptée » ou « exceptionnelle », pour reprendre des expressions communes à l'époque. En effet, les enfants ayant une déficience intellectuelle sont dispersés dans différentes classes à travers la Ville (écoles Saint-Colomban, Immaculée-Conception et Simon-Perreault, en particulier). C'est cependant la CSRE qui a l'initiative de regrouper ces jeunes lors de la fondation de l'école du Touret en 1975. De même, c'est aussi la Régionale qui commence le regroupement des classes du cours professionnel autour du campus du Centre 24-Juin et fonde les écoles à statut particulier Le Goéland (1982) et Centre Saint-Michel (1975). Ce processus de centralisation est par la suite poursuivi par la Commission scolaire de Sherbrooke, qui reprend l'ensemble de ces services sur son territoire suite à la dissolution de la CSRE en 1986. Cette dissolution de la CSRE, comme de toutes les commissions scolaires régionales du Québec, vient du désir du gouvernement québécois de voir à l'intégration de tous les services scolaires sous la responsabilité des commissions scolaires locales, et notamment « d'assurer une gestion plus efficace des écoles primaires et secondaires »<sup>153</sup>.

### ***Inspecteur d'écoles***

Pendant plus d'un siècle, l'inspecteur d'écoles est un officier du gouvernement au cœur du système d'instruction publique au Québec. En fait, il est l'intermédiaire

<sup>152</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, p. 160-161.

<sup>153</sup> A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 90.

incontournable entre le plus haut responsable de l'éducation à l'époque, le Surintendant, et les commissions scolaires et leurs différents établissements scolaires. C'est en août 1851, suite à l'adoption des lois 14 et 15, que l'inspection est officiellement fondée<sup>154</sup>. Les 23 premiers inspecteurs entrent en fonction en mai 1852 et doivent couvrir l'ensemble du territoire de la province<sup>155</sup>. Les principales fonctions de l'inspecteur sont de visiter les écoles deux à trois fois par année, évaluer le travail des institutrices et instituteurs, et faire passer des examens aux élèves<sup>156</sup>. De plus, l'inspecteur doit examiner les livres de comptes des commissaires, voir à l'application du programme pédagogique et rapporter les résultats et statistiques au surintendant de l'Instruction publique ; le surintendant met lui-même l'ensemble des résultats des inspecteurs en valeur dans son rapport annuel, publié et facilement accessible<sup>157</sup>. Nommés par le Conseil des ministres, les inspecteurs possèdent des pouvoirs décisionnels concernant l'application de la Loi de l'Instruction publique, qui leur donnent un statut similaire à celui de magistrat public ou de juge de paix<sup>158</sup>.

Les deux premiers inspecteurs nommés pour les Cantons de l'Est, en 1852, sont Marcus Child (district no 15 : cantons de Stanstead-Richmond-Compton, incluant Sherbrooke) et Rotus Parmelee (district no 16 : cantons de Missisquoi-Brome-Shefford). Le premier inspecteur catholique de la région est Michael Thomas Stenson, qui entre en poste le 15 novembre 1864, et qui a comme tâche de voir au district no 16a, soit les écoles catholiques des districts nos 15 et 16<sup>159</sup>. Ce dernier doit donc couvrir un territoire immense, incluant les écoles catholiques de Sherbrooke. Stenson souligne d'ailleurs, dans son rapport annuel au surintendant, pour l'année scolaire 1881-82 :

Chaque visite que je fais aux écoles dont je suis chargé me donne l'occasion de faire une route de 1550 milles en voiture ; je ne puis profiter des différents chemins de fer qui sillonnent ce pays, par le fait que je trouverais

---

<sup>154</sup> Gérard Filteau et Lionel Allard, *Un siècle au service de l'éducation, 1851-1951. L'inspection des écoles dans la Province de Québec : tome I, 1851-1911*, Québec, Ministère des Communications, Service des impressions en régie, 1981 (réédition d'un texte paru en 1951), p. 20.

<sup>155</sup> A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 39.

<sup>156</sup> S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 19 et 90.

<sup>157</sup> A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 39.

<sup>158</sup> G. Filteau et L. Allard, *Un siècle au service de l'éducation...*, p. 16-17 et 20.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 21 et 78A.

difficilement, et à de très grands frais, une voiture à chaque endroit pour me transporter aux différentes écoles de chaque municipalité<sup>160</sup>.

L'inspection des écoles est donc extrêmement dépendante des capacités individuelles de l'inspecteur. Stenson précise, dans son rapport de l'année 1889-90, que la maladie l'a forcé au repos pendant quelques mois de l'hiver et qu'ainsi, il a dû reprendre les statistiques de l'année précédente pour certaines écoles et municipalités scolaires afin de préparer son grand tableau statistique<sup>161</sup>. Les questions de santé ou de transport, on le constate, peuvent donc potentiellement faire « dérailler » tout le système de suivi des écoles.

L'inspecteur d'écoles a comme objectif général d'améliorer le taux de diplomation de sa région, que ce soit par l'optimisation de l'accessibilité aux classes, l'accroissement de l'assiduité scolaire ou encore la modernisation des ressources matérielles des établissements. C'est ainsi que l'inspecteur J.-E. Genest LaBarre fait remarquer aux commissaires sherbrookoïses, en mai 1907, qu'il « n'y a pas de pupitres dans les salles de classe des petits élèves des écoles des filles du quartier Est et Centre » (écoles Sainte-Marie et Externat Mont Notre-Dame) et qu'en conséquence, il « prie MM. les commissaires de vouloir bien compléter le mobilier de ces deux classes aussitôt qu'ils pourront commodément »<sup>162</sup>. De même, en 1908, il déplore un ratio professeur-élèves démesuré, avec la présence d'une classe de 110 élèves à « l'école des garçons du quartier Est » (école Saint-Jean-Baptiste) : « c'est un nombre trop considérable pour un seul professeur et il faudrait une classe de plus à cette école pour l'année prochaine »<sup>163</sup>. Le même inspecteur propose dans le même ordre d'idées, en 1910, l'ajout d'une « carte de la Nouvelle-France pour servir à l'étude de l'Histoire du Canada » à l'école Saint-Jean-Baptiste ou encore l'acquisition, en 1912, d'un « boulier compteur, d'un globe terrestre et d'une balance pour voir à l'étude des sciences » à l'école des jeunes garçons catholiques

---

<sup>160</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1881-82*, p. 140.

<sup>161</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1889-90*, Québec, Imprimé par Charles-François Langlois (Imprimeur de la Reine), 1891, p. 85.

<sup>162</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 44.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 61.

anglophones *St. Patrick*<sup>164</sup>. Même si certaines recommandations semblent mettre en tort la gestion des commissaires, il n'est pas question de confrontation entre ces derniers et l'inspecteur, mais plutôt d'une collaboration qui semble saine.



Classe de l'école du Sacré-Cœur de Sherbrooke, vers 1912. Le mobilier comprend des pupitres doubles, des tableaux noirs et une carte du Canada. (Fonds Yseult Demers, Société d'histoire de Sherbrooke, IP377)

En 1930-31, le territoire québécois est redistribué en huit régions, selon les divisions administratives de la province. L'inspecteur régional J.-Eugène Lamarre devient responsable de la région administrative no 5 des Cantons de l'Est ; sous son autorité, travaillent neuf inspecteurs d'écoles, pour chacun des districts scolaires, dont Camille Girard qui s'occupe de la Commission scolaire de

Sherbrooke, mais aussi, notamment, de celles de Lennoxville, Bromptonville, Stoke et Rock Forest<sup>165</sup>. Les rapports de l'inspecteur Camille Girard se distinguent par une plume fouguese, qui amalgame théories pédagogiques, sociologiques et patriotiques. Voici ce sur quoi il insiste dans un rapport déposé en mai 1937 :

Au cours de la présente année scolaire il s'est fait beaucoup de travail dans chaque école pour inculquer dans l'esprit et le cœur des élèves l'amour de la langue, l'amour des leurs, de leur ville, de leur province, de leur pays, l'amour du travail, le désir d'arriver, de réussir dans le monde. [...] En d'autres termes, je demandais de donner un enseignement tendant à faire de nos élèves des personnes capables de diriger les autres et non de simples valets sans idéal<sup>166</sup>.

Sherbrooke devient un district urbain autonome (district no 20) au tournant des années 1940 et n'est donc plus sous la supervision de l'inspecteur régional des Cantons de

<sup>164</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 125 et 168.

<sup>165</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1930-31*, Québec, Imprimé par Rédempti Paradis (Imprimeur du Roi), 1931, p. 53.

<sup>166</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 mai 1930 au 13 juillet 1937, p. 286-287.

l'Est<sup>167</sup>. Ce district urbain comprend, par ailleurs, les municipalités de Lennoxville, Richmond, Asbestos, Windsor, Bromptonville, Coaticook et Magog, soit toutes les grandes agglomérations voisines ; les municipalités rurales telles que le Petit-Lac-Magog (Deauville), Stoke, Ascot Corner, Rock Forest, etc., sont toujours sous la supervision de l'inspecteur régional<sup>168</sup>. La création du MEQ en 1964 et les différentes réformes qui y sont associées sonnent le glas de l'inspection. De fait, ce sont les bureaux régionaux du MEQ qui prennent le relais de la gestion du système d'éducation sur l'ensemble du territoire de la province.

### *Défis éducationnels*

Pendant des décennies, l'un des principaux défis est de favoriser la persévérance scolaire des jeunes. D'une part, les jeunes inscrits manquent souvent les classes. Un rapport d'assiduité scolaire produit par l'inspecteur d'écoles J.-E. Genest LaBarre, confirme que sur les 1 703 élèves inscrits aux cinq écoles de la Commission scolaire sherbrookoise en 1908-09, l'assistance moyenne est de 1 358 élèves ; soit un taux d'environ 79,5 %<sup>169</sup>. D'autre part, les inscriptions sont insuffisantes, les jeunes écoliers terminant leur formation scolaire prématurément. On note que pour l'ensemble du Québec, au milieu des années 1910, « seulement 4 % des écoliers catholiques sont inscrits en 5<sup>e</sup> année, et à peine 1 % en 7<sup>e</sup> année ». Comme le précise l'historienne Andrée Dufour, « le travail des enfants est fréquent dans une province caractérisée par une industrie légère, où le besoin d'une force de travail scolarisée est faible, et par une agriculture où domine la ferme familiale d'autosubsistance »<sup>170</sup>. C'est bien ce que constate l'inspecteur d'écoles catholiques des Cantons de l'Est, Michael T. Stenson. Ce dernier explique en partie l'amélioration de l'assiduité en 1870 par « l'abondance de la

<sup>167</sup> Le secteur prend par la suite le nom de « district no 21 », en 1945-46.

<sup>168</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1944-45*, Québec, Imprimé par Rédempti Paradis (Imprimeur du Roi), 1946, p. 85 et 175-178.

<sup>169</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 89-90.

<sup>170</sup> A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 57-58.

récolte qui a permis à nos fermiers d'envoyer leurs enfants plus régulièrement à l'école »<sup>171</sup>.

Afin de favoriser la persévérance scolaire, on encourage l'émulation en misant, entre autres, sur les remises annuelles de prix et de distinctions. L'inspecteur Stenson est visiblement fier de son nouveau système de distribution de prix mis en place en 1881-82 : « qui consiste à laisser aux soins de l'institutrice, dans chaque école, lors de ma première visite, un certain nombre de livres de prix pour être distribués à la visite suivante »<sup>172</sup>. En décembre 1922, les commissaires sherbrookoïses y vont aussi de leur propre initiative en décernant une médaille d'or à chacun des élèves qui termine la 8<sup>e</sup> année<sup>173</sup> ; c'est-à-dire les finissants du cours académique<sup>174</sup>.

La situation s'améliore progressivement. Se référant au rapport annuel de l'inspecteur Camille Girard sur la question des classes supérieures à Sherbrooke, l'inspecteur régional J.-Eugène Lamarre constate avec grande satisfaction, au sortir de l'année scolaire 1941-42 : « En 1930, 146 élèves étaient inscrits dans les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années. Cette année, en 1942, on en trouve 363 en 7<sup>e</sup>, 191 en 8<sup>e</sup>, 103 en 9<sup>e</sup>, 48 en 10<sup>e</sup> et 14 en 11<sup>e</sup> année ; soit un total de 719. Ces chiffres parlent par eux-mêmes »<sup>175</sup>. L'adoption de la Loi sur la fréquentation scolaire obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans, en mai 1943, accélère la tendance. Les taux de scolarisation font un bond significatif. On considère que si, au début des années 1960, environ 30 % des élèves atteignent la 9<sup>e</sup> année et 14 % la 11<sup>e</sup> année, en 1985, « l'immense majorité des jeunes terminent la 3<sup>e</sup> année du secondaire et 72 % obtiennent un diplôme d'études secondaires »<sup>176</sup>. Cela dit, la lutte contre le décrochage scolaire est toujours d'actualité. Le décrochage des jeunes garçons fait particulièrement la manchette. À preuve, en avril 2007, les commissaires autorisent la signature d'une

---

<sup>171</sup> *Rapport du Ministre de l'Instruction publique de la Province de Québec pour l'année 1870, et partie de l'année 1871*, p. 30.

<sup>172</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1881-82*, p. 142.

<sup>173</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 421.

<sup>174</sup> Voir annexe 6, pour un tableau-synthèse des programmes d'éducation publics au Québec.

<sup>175</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1941-42*, Québec, Imprimé par Rédempti Paradis (Imprimeur du Roi), 1943, p. 79.

<sup>176</sup> A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 91.

entente avec l'Université de Sherbrooke pour la création d'une « Chaire de recherche de la CSRS sur la réussite et la persévérance scolaire des élèves » ; la CSRS financera le projet pour cinq ans à raison de 250 000 \$ maximum par année<sup>177</sup>.

La question de la persévérance scolaire n'est d'ailleurs pas la seule réflexion d'ordre pédagogique qui transcende les générations. À titre d'exemple, une thématique qui retient l'attention de nos jours revient périodiquement sous les projecteurs : la pertinence de l'enseignement magistral. La problématique de l'enseignement magistral renvoie évidemment au débat actuel sur la réforme scolaire. Bien que formulées dans un tout autre contexte, les recommandations pédagogiques de l'inspecteur d'écoles Camille Girard mettent en doute les stratégies traditionnelles de transmission du savoir, et ce, dès les années 1930. Voici comment, en mai 1943, il encourage les enseignants à utiliser une approche dite « intuitive », où l'élève joue un rôle de premier plan dans son propre apprentissage :

Ne l'oublions pas, tout réside dans la méthode et il n'y a qu'une seule méthode, faire trouver au moyen de procédés intuitifs, ce qu'on veut enseigner, c'est ainsi que l'on crée chez l'enfant la capacité de l'action personnelle, qu'on le rend capable de faire quelque chose par lui-même<sup>178</sup>.

Insistant tout au long de sa carrière sur cette approche qu'il juge visiblement révolutionnaire, il précise, en 1958, qu'il faut « donner aux élèves des habitudes de travail, une formation intellectuelle plutôt qu'une accumulation immédiate du plus grand nombre de connaissances ». En d'autres mots, il faut « éviter le verbalisme qui consiste à apprendre et à retenir de mémoire ce qui est nécessaire pour passer un examen sans souci d'assimilation »<sup>179</sup>. Il n'est pas question ici de faire de M. Camille Girard un précurseur de la présente réforme scolaire, mais il demeure que les similitudes sont significatives et qu'elles mettent en perspective les débats contemporains.

---

<sup>177</sup> CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 16 janvier 2007 au 30 juin 2009, p. 36-37.

<sup>178</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 272.

<sup>179</sup> BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, p. 176.

### *Question linguistique*

Dès la création de la Commission scolaire de Sherbrooke en 1876, la question linguistique est au centre des réflexions. En effet, la séparation des communautés catholiques et protestantes n'est pas pour autant doublée d'une séparation linguistique : les jeunes catholiques anglophones, essentiellement d'origine irlandaise, ont tout de suite été intégrés aux écoles de la majorité catholique francophone. Pendant les premières décennies, ces jeunes anglophones ont surtout été accueillis dans les écoles du centre-ville (du Sacré-Cœur, pour les garçons et Externat Mont Notre-Dame, pour les filles), en grande partie en raison de la présence du noyau de la communauté irlandaise autour de la paroisse *St. Patrick*, et de son église de la rue Gordon.

Les cinq commissaires catholiques, dont un était explicitement dévoué aux besoins des élèves de langue anglaise, ont tout de suite tenté de miser sur le bilinguisme<sup>180</sup>. Dans son rapport annuel pour l'année scolaire 1877-78, l'inspecteur d'écoles Michael T. Stenson souligne qu'un système particulier a été instauré à Sherbrooke, misant sur l'étude obligatoire des deux langues :

Le système d'enseignement adopté pour ces écoles était d'enseigner l'anglais pendant deux heures par jour, pour quatre jours par semaine, aux enfants d'origine canadienne-française, et le français pendant tout le reste de la semaine, et *vice versa* pour les enfants d'origine irlandaise<sup>181</sup>.

L'inspecteur doute cependant de l'efficacité de telles mesures spéciales, outre pour les classes avancées. Il a donc « cru devoir recommander à MM. les commissaires de discontinuer cette méthode pour les jeunes enfants, et de n'enseigner que la langue maternelle à ces derniers »<sup>182</sup>.

---

<sup>180</sup> Le dernier commissaire élu pour représenter les catholiques de langue anglaise, William F. Steele, quitte à la fin de l'année scolaire 1970-71.

<sup>181</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1877-78*, p. 89.

<sup>182</sup> *Idem.*



Club de crosse *St. Patrick*, 1937. (Collection de la Société d'histoire de Sherbrooke, IS4)

En juillet 1910, une délégation de parents anglophones se présente à l'assemblée des commissaires, souhaitant mousser l'idée de l'ouverture d'une école entièrement réservée aux jeunes garçons anglophones<sup>183</sup>. La Commission scolaire va de l'avant avec le projet en avril 1911 et autorise l'achat de la propriété Lomas, rue Belvédère Nord<sup>184</sup>. C'est ainsi qu'est fondée l'école *St. Patrick*, d'abord prise en

charge par les Frères de la Présentation (1911-1955), puis par les Salésiens de Don Bosco (1955-1965). De leur côté, les filles anglophones occupent toujours des classes publiques du Mont Notre-Dame. Cela dit, un manque d'espace de plus en plus criant pousse les commissaires à envisager la construction d'un nouvel établissement exclusif aux jeunes filles anglophones. C'est ainsi qu'est inauguré le bâtiment du *Marymount High School* en 1962, sur la rue Buck.

À partir de 1966, les élèves anglophones sont regroupés par niveau scolaire : les élèves de la maternelle et du primaire à l'école *Marymount*, et ceux du secondaire à l'école *St. Patrick*<sup>185</sup>. Cette décision est, somme toute, temporaire. En effet, en août 1969, les jeunes du secondaire sont transférés dans la nouvelle école secondaire anglophone multiconfessionnelle de Lennoxville, l'*Alexander Galt Regional High School*<sup>186</sup>. Cette résolution mène à la fermeture, puis à la vente, de l'école *St. Patrick*. De son côté, les jeunes du primaire continuent de fréquenter l'école *Marymount* jusqu'en juin 1987 ; l'établissement devient à ce moment l'école du Soleil-Levant pour francophones<sup>187</sup>. Une

<sup>183</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 108.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>185</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, p. 125.

<sup>186</sup> CSRE, *Livre des minutes*, 2 décembre 1968 au 5 janvier 1970, p. 197.

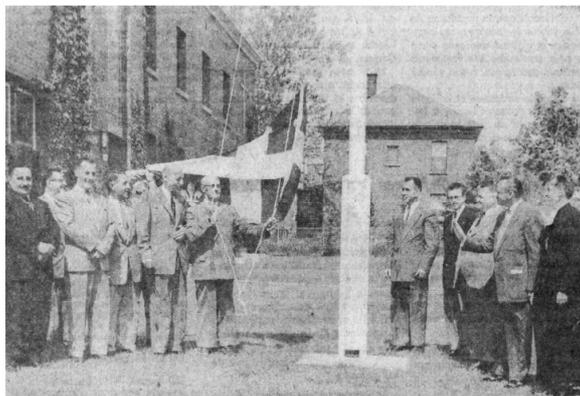
<sup>187</sup> CSCS, *Livre des minutes du CC*, 19 août 1986 au 30 juin 1987, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 119-120.

entente signée entre la Commission scolaire catholique de Sherbrooke et l'*Eastern Townships School Board* permet le transfert des élèves vers cette dernière commission<sup>188</sup>. Il s'agit, en quelque sorte, d'une première étape annonciatrice de la séparation linguistique des écoles qui remplace officiellement le système confessionnel en 1998.

Ces aménagements prévus pour la minorité catholique anglophone, à travers l'histoire de la Commission scolaire de Sherbrooke, n'ont cependant pas fait perdre de vue l'importance de la promotion du fait français. Les inspecteurs d'écoles ont tout particulièrement insisté auprès des commissaires pour que ces derniers se fassent les défenseurs de la présence francophone et catholique dans les Cantons de l'Est. L'inspecteur J.-Eugène Lamarre est particulièrement explicite dans cet extrait de son rapport de 1934 :

En cette année du 4<sup>ième</sup> centenaire de l'arrivée de Cartier au Canada, du tricentenaire de la fondation des Trois-Rivières et du centième anniversaire de la fondation de la société St-Jean-Baptiste, il convient de rappeler que le peuple canadien-français a un devoir national à remplir, un idéal à atteindre, un patriotisme intense et agissant à développer dans l'âme de la jeunesse qui nous remplacera. L'école, dans ce domaine, a un rôle tout tracé<sup>189</sup>.

L'inspecteur Camille Girard y va aussi de recommandations dans le même sens. En 1938, il porte son attention sur la qualité de la langue parlée, suggérant aux commissaires d'engager un professeur spécial de diction pour les garçons et les filles : « Il faut que ces derniers parlent bien leur langue et en soient fiers. [...] Faisons en sorte que la génération qui monte nous soit



Cérémonie patriotique à l'école Laporte, juin 1956. (*La Tribune*, 16 juin 1956, p. 3)

<sup>188</sup> CSCS, *Livre des minutes du CC*, 19 août 1986 au 30 juin 1987, p. 103.

<sup>189</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1933-34*, Québec, Imprimé par Rédempti Paradis (Imprimeur du Roi), 1934, p. 54-55.

de beaucoup supérieure sur ce point »<sup>190</sup>. Plus récemment, les commissaires s'opposent à la réouverture du débat sur la Charte de la langue française (Loi 101), tout particulièrement en dénonçant de possibles amendements qui pourraient faciliter l'accessibilité à l'école anglaise<sup>191</sup>. Somme toute, même si la Commission scolaire est officiellement apolitique et respecte un certain devoir de réserve, ses représentants n'hésitent pas à défendre la pérennité de la langue française sur son territoire.

### *Éducation et genres*

Aujourd'hui, la mixité dans les écoles de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, comme ailleurs dans les écoles publiques du Québec, est chose acquise. Chaque élève, fille comme garçon, a accès à la même formation et peut espérer poursuivre des études de l'école primaire à l'université. Il n'en



Élèves de l'école de filles Sainte-Bernadette-Soubirous, 1959. (*La Tribune*, 2 mai 1959, p. 2)

fût pas toujours ainsi. Il faut rappeler que, des origines du système d'instruction québécois au XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux réformes des années 1960, la grande majorité des filles ne peuvent espérer faire des études supérieures. En fait, c'est tout le discours sur le rôle et la place des femmes dans la société qui influence défavorablement son intégration au système scolaire : un discours qui « proclame la supériorité, pour les filles, de l'éducation sur l'instruction » et qui réduit donc la formation à une série d'apprentissages

<sup>190</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 31.

<sup>191</sup> CSCS, *Livre des délibérations du CC*, 20 janvier 1992 au 19 décembre 1994, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 15-16 et 113-114.

pratiques « n'ayant d'autre objet que de préparer au destin féminin », soit celui de femme, de mère et de maîtresse de maison<sup>192</sup>.

Les cours élémentaires de français et de mathématiques peuvent donc côtoyer ceux d'arts domestiques, comme la couture et la cuisine. C'est ainsi que les commissaires sherbrookoïses s'assurent de fournir de nouveaux « moulins à coudre » pour les trois académies de filles de la Ville, pour la rentrée scolaire de septembre 1920<sup>193</sup>. Cette vision se matérialise aussi par la création d'écoles ménagères et d'instituts familiaux, surnommés les « écoles du bonheur »<sup>194</sup>. Fières de leurs travaux, des élèves des cours de sciences ménagères de l'école Marie-Immaculée de Bromptonville exposent leurs œuvres en mai 1960 : toutes les pièces présentées, dont des plats culinaires, des robes et des foulards, ont été confectionnées par les élèves<sup>195</sup>. Clairement à l'époque, féminité et éducation vont de pair !



Finissantes de la 9<sup>e</sup> année de l'école Sainte-Marie, juin 1936.  
(Fonds Micheline Bureau, Société d'histoire de Sherbrooke, IP296)

Certaines filles ont tout de même accès à une formation académique plus poussée. C'est surtout sous l'impulsion des communautés religieuses féminines que s'exerce l'instruction supérieure des filles. Le modèle du couvent – combinant un pensionnat privé, fréquenté essentiellement par les filles de l'élite locale, et un externat public, accessible aux filles de toutes les classes de la société – est particulièrement

favorisé partout dans la province<sup>196</sup>. C'est d'ailleurs le modèle qu'emprunte le Mont Notre-Dame de Sherbrooke, dès sa fondation en 1857, et ce, jusqu'aux années 1960 où

<sup>192</sup> M. Dumont, *L'instruction des filles au Québec (1639-1960)*, p. 3.

<sup>193</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 376.

<sup>194</sup> A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 71-73.

<sup>195</sup> Claude-Lyse Gagnon, « Bromptonville. Forte affluence à l'expo des travaux ménagers », *La Tribune*, 4 mai 1960, p. 32.

<sup>196</sup> Ce modèle est un héritage du premier pensionnat fondé par Marguerite Bourgeoys à Montréal en 1676. M. Dumont, *L'instruction des filles au Québec (1639-1960)*, p. 5.

l'institution devient entièrement privée. Comme le souligne à juste titre l'historienne Micheline Dumont :

Dans toutes ces institutions, le cadre de vie est largement inspiré de la règle des religieuses elles-mêmes et les élèves se trouvent ainsi à recevoir un encadrement religieux très rigoureux. Le silence, la prière, la discipline, la surveillance et la frugalité en constituent le lot quotidien<sup>197</sup>.

Il ne faut pas se leurrer, les garçons font aussi face à un modèle social idéalisé de la masculinité : virilité, compétitivité et ingéniosité sont notamment encouragées<sup>198</sup>. L'inspecteur d'écoles Camille Girard s'exprime en ce sens dans un rapport déposé en mai 1939, regrettant le fait que les garçons ne puissent faire plus de travaux manuels dans les écoles de Sherbrooke :

Ne croyez-vous pas que vous devriez établir dans chacune des écoles dirigés [sic] par les frères, un atelier où une ou deux fois par semaine les élèves iraient apprendre à manier la scie et le rabot ou au moins un couteau et un marteau. Les travaux manuels sont un puissant moyen de développer l'initiative des élèves<sup>199</sup>.



Inspection des cadets de l'école LaRocque, mai 1942. (*La Tribune*, 22 mai 1942, p. 3)

Cette masculinité s'exprime aussi à travers la création d'équipes sportives, de hockey, de baseball et de crosse notamment, ou encore, par la formation de fanfares ou de groupes de cadets. Ces derniers regroupements sont tout particulièrement prisés pendant la période entourant la

<sup>197</sup> M. Dumont, *L'instruction des filles au Québec (1639-1960)*, p. 7-8.

<sup>198</sup> Louise Bienvenue et Christine Hudon, « Pour devenir homme tu transgresseras... Quelques enjeux de la socialisation masculine dans les collèges classiques québécois (1880-1939) », *Canadian Historical Review*, vol. 86, no 3, septembre 2005, p. 485-511.

<sup>199</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 100.

Deuxième Guerre mondiale, soit pendant les décennies 1930 et 1940.

On favorise, par ailleurs, la division des sexes dans des classes ou des établissements séparés lorsque la densité démographique et les moyens financiers le permettent. C'est bien le cas dans les Cantons de l'Est, comme le démontre cet extrait du rapport de l'inspecteur d'écoles J.-E. Genest LaBarre, pour l'année scolaire 1905-1906 :

[...] dans tous les centres de mon district d'inspection où la population le permet, il y a des écoles séparées pour les deux sexes. Je citerai Sherbrooke, Bromptonville, Windsor-Mills, Richmond et bientôt Danville. [...] Ce système offre de grands avantages pour l'éducation et pour l'instruction : les hommes ont davantage la fermeté et la sévérité voulues pour bien diriger l'éducation des garçons et les femmes ont davantage la douceur et la bonté voulues pour bien diriger l'éducation des filles ; pour ce qui en est de l'instruction, ce système permet de pouvoir mieux l'approprier aux besoins futurs de chaque sexe<sup>200</sup>.

La majorité des quartiers de Sherbrooke respectent cette logique : le Centre avec les écoles du Sacré-Cœur (garçons) et l'Externat Mont Notre-Dame (filles) ; le Sud avec les écoles LaRocque (garçons) et Immaculée-Conception (filles) ; l'Est avec les écoles Saint-Jean-Baptiste (garçons) et Sainte-Marie (filles) ; le Nord avec les écoles Sainte-Thérèse-d'Avila (garçons) et Sainte-Bernadette-Soubirous (filles) et ainsi de suite... Cela dit, pratiquement l'ensemble des petites municipalités entourant Sherbrooke ne peuvent se permettre l'aménagement d'environnements séparés. Dans ces villages, les classes mixtes sont données par des femmes, laïques ou religieuses. C'est le cas de différents territoires éventuellement annexés à la Commission scolaire de Sherbrooke, comme Deauville, Johnville, North Hatley ou encore Saint-Denis-de-Brompton. Finalement, il faut noter que la mixité se généralise dans les écoles de Sherbrooke à partir du milieu des années 1960. Par exemple, les écoles Saint-Joseph et Bussière – aujourd'hui fusionnées sous le nom d'école des Quatre-Vents – laissent tomber la division par sexe en 1968 et favorisent désormais une séparation par cycle : le 1<sup>er</sup> cycle du primaire passe à l'école Saint-Joseph et le 2<sup>e</sup> cycle s'installe à l'école Bussière<sup>201</sup>.

<sup>200</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1905-06*, Québec, Imprimé par Charles Pageau (Imprimeur du Roi), 1907, p. 62.

<sup>201</sup> [s.n.], *Saint-Joseph, 1946-1996*, Sherbrooke, Comité des Fêtes du 50<sup>e</sup>, 1996, p. 46.

## *Environnement*

La CSRS a multiplié les efforts depuis une dizaine d'années pour améliorer son bilan environnemental, et ce, à l'image de la population québécoise qui est de plus en plus conscientisée face aux différentes problématiques écologiques. Ainsi, la réfection des écoles (couverture, fenestration, système d'éclairage, etc.) permet non seulement la mise à jour des installations scolaires, mais aussi l'amélioration du bilan énergétique. De plus, l'implication de nombreuses écoles dans le regroupement des « Établissements verts Brundtland », permet à la CSRS d'être à l'avant-garde du mouvement environnemental sur le territoire de Sherbrooke.

Cette volonté s'appuie sur une longue tradition des commissaires et du personnel des écoles, voulant que les écoles soient non seulement des institutions du savoir, mais aussi des milieux de vie agréables et sains. Par exemple, en 1930, les commissaires favorisent l'embellissement des établissements scolaires grâce à la plantation d'arbres sur les terrains de différentes écoles<sup>202</sup>. Cette approche se poursuit dans les années 1950 avec l'instauration des « journées des arbres », qui encouragent les élèves et



Un jeune élève de l'école Pie-X met en pratique les notions apprises lors de la « Semaine de l'arbre », mai 1957. (*La Tribune*, 14 mai 1957, p. 3)

leurs instituteurs à aller « chercher de beaux érables dans les campagnes avoisinantes et les [transplanter] sur le terrain de leur école, afin d'embellir les alentours de l'école et d'éduquer les élèves dans ce sens-là »<sup>203</sup>. De même, plus récemment, la Commission scolaire s'est engagée en 1991, pour des considérations environnementales et de santé des

<sup>202</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 653.

<sup>203</sup> BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, p. 133.

élèves, « à ne pas utiliser d’herbicides et d’insecticides sur ses terrains, sauf en cas de force majeure »<sup>204</sup>. Finalement, on peut souligner la signature d’une convention avec la Société de transport de Sherbrooke (STS) en 2004, afin d’encourager les employés de la CSRS à utiliser les transports en commun<sup>205</sup>.

### ***Technologies***

La Commission scolaire a toujours eu à cœur de maintenir ses ressources matérielles et technologiques à la fine pointe du développement scientifique, de l’achat de machines à écrire et de pupitres, au début du siècle dernier, à l’implantation de réseaux internet sans fil, dans la dernière décennie. Les commissaires ont rapidement compris l’importance de fournir des équipements adéquats pouvant maximiser l’apprentissage. C’est ainsi que les commissaires tentent d’introduire un système d’enseignement de l’anglais par gramophone, en 1934, ou encore autorisent les écoles, en février 1955, à « faire écouter aux élèves, le lundi matin de chaque semaine de 10.45 à 11.00 heures, des cours de phonétique radiodiffusés par le poste C.K.A.C. de Montréal »<sup>206</sup>.

La Commission scolaire n’échappe évidemment pas à l’une des plus importantes inventions du 20<sup>e</sup> siècle, le téléviseur. En mars 1962, les commissaires autorisent que le Département de l’Instruction publique effectue, « à titre d’expérience », des cours par télévision dans certaines classes de la Commission<sup>207</sup>. Les résultats sont, semblent-ils, concluants, car, dès octobre 1965, on décide de doter chacune des écoles d’un téléviseur<sup>208</sup>. D’abord utilisé pour la comptabilité par les employés de la Commission, l’ordinateur fait son apparition à la fin des années 1960, à l’époque des cartes

---

<sup>204</sup> CSCS, *Livre des délibérations du CC*, 17 avril 1990 au 16 décembre 1991, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 157-158.

<sup>205</sup> CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 16 mars 2004 au 28 novembre 2006, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 55-56.

<sup>206</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 mai 1930 au 13 juillet 1937, p. 162 et BCECRCS, *Livre des minutes*, 20 avril 1954 au 2 octobre 1956, p. 85.

<sup>207</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, p. 233.

<sup>208</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, p. 101.

perforées<sup>209</sup>. C'est cependant à la fin des années 1980 que les premiers programmes d'acquisition de micro-ordinateurs pour les besoins des enseignants et des élèves se matérialisent<sup>210</sup>.

### *Santé publique*

Les liens entre salubrité, alimentation, activité physique et performance scolaire sont aujourd'hui clairement démontrés. Une vaste littérature spécialisée en fait foi. Cela dit, si les scientifiques et responsables de l'éducation connaissent de mieux en mieux ces problématiques, il demeure que des efforts sont consentis en ce sens depuis fort longtemps. Des épisodes de diphtérie, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, à la vaccination préventive contre la grippe A (H1N1), en 2009, les commissaires ont insisté sur la valorisation d'une bonne santé globale.

Pendant les premières décennies de l'histoire de la Commission scolaire sherbrookoise, les questions d'hygiène et de lutte à la propagation des maladies reviennent fréquemment. Les inspecteurs d'écoles se font d'ailleurs un devoir de recommander les commissaires à ce sujet. Dans un rapport remis aux commissaires en octobre 1910, l'inspecteur J.-E. Genest LaBarre souligne les risques d'une classe surpeuplée :

Il y a 83 élèves inscrits dans la 4<sup>ième</sup> classe de l'école du Petit Canada, et ce nombre est trop considérable pour une seule institutrice. La même salle de classe ne fournit que 74 pieds cubes d'air par enfant et elle devrait fournir 150. Les enfants qui fréquentent cette classe sont donc dans des conditions hygiéniques peu favorables et il faudrait y remédier<sup>211</sup>.

---

<sup>209</sup> CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 179.

<sup>210</sup> CSCS, *Livre des minutes du CC*, 2 juillet 1985 au 25 juin 1986, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 27, CSCS, *Livre des minutes du CC*, 18 août 1987 au 19 décembre 1988, p. 91 et CSCS, *Livre des délibérations du CC*, 23 janvier 1989 au 26 mars 1990, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 19.

<sup>211</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 125.

Il faut dire que la crainte des épidémies incite à la prudence. De mars à juin 1890, une épidémie de diphtérie frappe l'école Saint-Jean-Baptiste, causant la mort de deux élèves en mars et la fermeture de l'école, pendant le mois de mai<sup>212</sup>. Puis, en 1918, c'est la grippe espagnole qui suscite l'inquiétude. Le retour des soldats au Canada, dans le contexte de la fin de la Première Guerre mondiale, lance les premières vagues de la grippe. À Sherbrooke, dès le 25 septembre 1918, soit seulement quelques jours après la déclaration des premiers cas, « les autorités municipales évaluaient à plus de 400 le nombre de personnes atteintes. Le 3 octobre, déjà plus de 700 cas étaient signalés »<sup>213</sup>. Les besoins étant exceptionnels, les commissaires autorisent l'aménagement d'un hôpital d'urgence à l'école du Sacré-Cœur, mis en place au début du mois d'octobre<sup>214</sup>. La grippe espagnole force aussi la fermeture temporaire de l'école LaRocque ; le frère enseignant Florentin y perd d'ailleurs la vie<sup>215</sup>.

### *Examens médicaux*

Afin d'éviter les pandémies et, de manière générale, de concentrer les efforts sur la prévention, une série d'exams médicaux sont progressivement instaurés. À partir de 1937, les



L'examen médical à l'école pour filles Immaculée-Conception, avril 1947. (*La Tribune*, 23 avril 1947, p. 3)

commissaires sont en mesure d'exiger un certificat médical de son personnel enseignant laïque, en particulier pour dépister toute trace de tuberculose : « En se présentant au dispensaire anti-tuberculeux de Sherbrooke, ces personnes pourraient subir un examen

<sup>212</sup> [s.n.] « Notes historiques sur l'Académie St-Jean-Baptiste », *La Tribune*, supplément du 15 novembre 1935, p. 1.

<sup>213</sup> À l'automne 1918, on estime le nombre total de cas sur l'ensemble du territoire du district de Sherbrooke à 50 198, incluant 1 262 décès attribuables à la grippe. Denise Rioux, *La grippe espagnole à Sherbrooke et dans les Cantons de l'Est*, Sherbrooke, Études supérieures en histoire, Université de Sherbrooke, Collection Histoire des Cantons de l'Est no 9, 1993, p. 32-33.

<sup>214</sup> *Ibid.*, p. 55-56.

<sup>215</sup> [s.n.], « Quelques extraits des archives de l'Académie LaRocque », *Le Messager*, 31 juillet 1938, p. 11.

gratuitement »<sup>216</sup>. Diverses organisations civiles s'impliquent aussi pour examiner les enfants. On autorise ainsi, en septembre 1941, le *Sherbrooke Lion Club* à faire passer un questionnaire aux élèves « qui leur [permettra] de constater si certains de vos élèves auraient besoin de se faire traiter les yeux, les oreilles ou la gorge »<sup>217</sup>. De même, les Amicales (associations d'anciens élèves) préparent régulièrement des journées d'examens médicaux. C'est le cas de l'Amicale des anciens de l'école LaRocque qui organise une opération d'examens médicaux généraux gratuits pour tous les élèves de cet établissement en novembre 1945, en collaboration avec « l'unité mobile de la Ligue anti-tuberculeuse de Sherbrooke »<sup>218</sup>. Les médecins profitent de ces occasions pour donner certains conseils de santé aux enfants. Cet extrait donne une idée des connaissances scientifiques et des habitudes de l'époque : « 1. Dormir 10 heures la fenêtre ouverte. 2. Boire au moins 3 verres de lait par jour. [...] 6. Ne pas manger fatiguer [sic] ; se reposer avant le repas. 7. Les intestins doivent fonctionner tous les jours. [...] 9. Prendre un bain au moins 1 fois par mois »<sup>219</sup>.

### *Alimentation*

À partir des années 1960, les commissaires sont de plus en plus sensibilisés au rôle primordial d'une saine alimentation dans le développement de l'enfant. C'est ainsi que se développent différentes initiatives, entre autres pour la distribution de lait dans les différentes écoles. L'Œuvre de la Bouteille de lait, mise en place par le *Canadian Progress Club*, est l'une des pionnières à ce niveau, organisant la distribution gratuite de lait aux élèves des écoles de la paroisse de l'Assomption (écoles de l'Assomption et Pie-X)<sup>220</sup>. Il faut noter qu'à cette époque les écoles ne sont pas pourvues d'équipements pour accueillir les jeunes pour le dîner. Les commissaires considèrent que « sauf en cas de

<sup>216</sup> Extrait tiré du rapport de l'inspecteur d'école Camille Girard. BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 mai 1930 au 13 juillet 1937, p. 278.

<sup>217</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 189-190.

<sup>218</sup> [s.n.], « Examen médical des enfants de l'École Larocque [sic] », *La Tribune*, 26 novembre 1945, p. 3.

<sup>219</sup> [s.n.], « Examen médical de toutes les étudiantes de l'académie de l'Immaculée-Conception », *La Tribune*, 23 avril 1947, p. 3.

<sup>220</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, p. 164.

grandes intempéries ou de raisons sérieuses [...], seuls les enfants demeurant à un mille et plus de l'école peuvent y dîner »<sup>221</sup>.



De la soupe chaude pour les jeunes de l'école Lafontaine, septembre 1963. (*La Tribune*, 13 septembre 1963, p. 4)

L'implantation progressive de cafétérias est cependant lancée par des organisations civiles. En septembre 1963, les élèves de l'école Lafontaine sont les premiers à bénéficier d'un service de distribution de soupes à l'heure du dîner, grâce à l'initiative d'un comité formé d'un groupe de femmes ; cinq écoles de l'Est de Sherbrooke

seront éventuellement touchées par ce service<sup>222</sup>. La distribution du lait est éventuellement centralisée, grâce à un partenariat entre la Commission scolaire et le Ministère de l'Agriculture du Québec. À titre d'exemple, en 1982, on estime que la CSCS a distribué 1 500 000 berlingots<sup>223</sup>. De son côté, la question des cafétérias refait surface à la fin des années 1980, alors que les commissaires demandent au MEQ « de doter toutes les écoles primaires du Québec qui reçoivent des élèves à dîner, d'un local approprié pour leur permettre de prendre leur repas dans un environnement convenable [...] et d'un local (cuisinette) pour préparer des repas »<sup>224</sup>. En d'autres mots, l'adoption de saines habitudes alimentaires devient une priorité de santé publique.

<sup>221</sup> Un mille est égal à environ 1,6 km. CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 182-183.

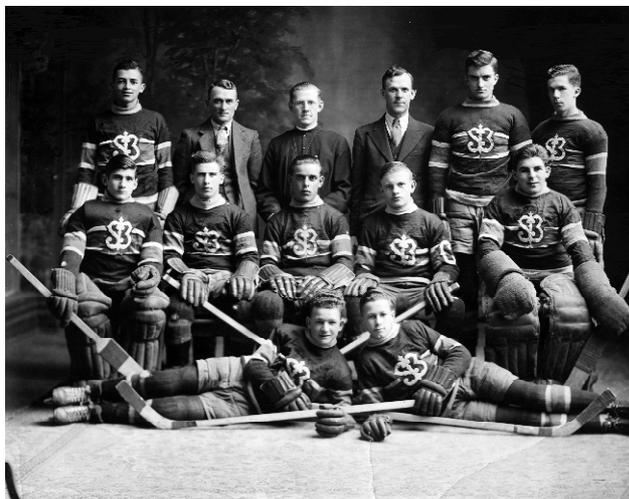
<sup>222</sup> [s.n.], « De la bonne soupe », *La Tribune*, 13 septembre 1963, p. 4.

<sup>223</sup> CSCS, *Livre des minutes du CE*, 13 avril 1982 au 20 décembre 1983, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 57.

<sup>224</sup> CSCS, *Livre des délibérations du CC*, 23 janvier 1989 au 26 mars 1990, p. 3-4.

### *Sports et loisirs*

La Commission scolaire comprend rapidement l'importance d'accorder une place aux loisirs et aux sports dans l'horaire des jeunes. En ce sens, les commissaires développent très tôt des stratégies de partenariat, en particulier avec la Ville de Sherbrooke. On permet ainsi, en novembre 1934, « à la Cité de Sherbrooke de se servir pour une période de cinq années, du terrain appartenant à cette commission



Équipe de hockey aux couleurs de l'école Saint-Jean-Baptiste, mars 1935.  
(Fonds Micheline Bureau, Société d'histoire de Sherbrooke, IP296)

pour y établir une patinoire, près de l'école Ste-Thérèse »<sup>225</sup>. On favorise de plus une collaboration avec l'Œuvre des Terrains de Jeux et des Colonies de Vacances, mieux connue aujourd'hui sous le sigle d'OTJ<sup>226</sup>. Cette dernière organise des activités pour les jeunes, entre autres pendant la saison estivale, et la Commission scolaire participe en autorisant l'utilisation de ces installations.

Cette logique de partage des infrastructures est d'ailleurs constante. On la retrouve dans les différents accords entre la Commission scolaire et la Ville concernant les ententes « parc-école » qui se multiplient à partir des années 1960. À titre d'exemple, en 1963, la Commission scolaire met à la disposition de la Ville de Sherbrooke certains locaux : les toilettes, les cours d'école ou encore les salles de récréation des écoles Biron et Chalifoux ; alors que la Ville fournit tous les jeux extérieurs et prend en charge une partie des frais d'entretien des terrains<sup>227</sup>. De même, les commissaires autorisent, en 1973, la signature

<sup>225</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 mai 1930 au 13 juillet 1937, p. 170.

<sup>226</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 276.

<sup>227</sup> CECS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1962 au 13 octobre 1964, p. 141-142.

d'un bail avec la Cité de Sherbrooke, concernant l'usage de l'Aréna Yvan-Dugré<sup>228</sup>. Tout récemment, en septembre 2009, une entente entre la Commission et le secteur privé permet l'édification d'un complexe sportif sur le terrain de l'école du Triolet<sup>229</sup>. Finalement, il faut rappeler qu'un effort significatif est entrepris au début des années 1990, afin de doter chaque école primaire d'un « gymnase ou [d'] une salle convenable pour dispenser le programme d'éducation physique »<sup>230</sup>. Parmi d'autres, les écoles Notre-Dame-du-Rosaire et des Quatre-Vents (pavillon de la rue Belvédère) sont dotées de nouvelles installations, respectivement en 2007 et 2008.

---

<sup>228</sup> CECS-CSCS, *Livre des minutes du CC*, 4 juillet 1972 au 21 juin 1977, p. 87.

<sup>229</sup> Les travaux sont lancés à l'été 2010. CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 18 août 2009 au [en cours], p. 17-18.

<sup>230</sup> CSCS, *Livre des délibérations du CC*, 23 janvier 1989 au 26 mars 1990, p. 4-5.

## Conclusion

Depuis près de 135 ans, la Commission scolaire sherbrookoise assure l'instruction publique des jeunes, et des moins jeunes. Des débuts modestes de 1877, avec ses quatre écoles, aux 45 établissements actifs aujourd'hui, la Commission scolaire a su s'adapter aux besoins en constante évolution de la société civile. On l'a vu, cela implique beaucoup plus que l'ouverture de classes et l'embauche d'enseignantes et enseignants. En effet, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke est à elle seule un véritable microcosme, reprenant à son compte les divers débats et réflexions qui animent la société québécoise. C'est ainsi que l'organisme peut à la fois s'intéresser à la protection du fait français, comme aux questions relatives à l'environnement, à la santé publique ou encore à l'importance du sport dans le développement de l'enfant.

Mais de quoi seront faites les 135 prochaines années de la CSRS ? Bien malin celui qui peut le prédire. La poursuite de l'ouverture sur le monde, par l'immigration et le développement technologique (pensons à Internet, notamment), n'est certainement pas à exclure. Le défi continu de la persévérance et de la réussite scolaire risque aussi de solliciter les efforts de tous les intervenants dans les prochaines décennies. Une chose demeure : l'avenir de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke nous concerne tous. Enfants, parents, employés, commissaires, toute la communauté est appelée à faire sa part afin de poursuivre le travail de nos prédécesseurs. C'est maintenant à nous d'embrasser la cause de l'instruction publique et de faire des établissements scolaires de la région de Sherbrooke des milieux de savoir et d'épanouissement !

## **ANNEXES**

**Annexe 1 - Tableau des commissaires catholiques à l'époque de la Commission  
scolaire unifiée de Sherbrooke, 1855-1876**

<b>Dates</b>	<b>Commissaires catholiques</b>
<b>1855</b>	Eugène Lefebvre et Henri Camirand
<b>1856-1857</b>	E. Lefebvre, H. Camirand et Thomas Griffith
<b>1858-1860</b>	E. Lefebvre, T. Griffith et John Campbell
<b>1861</b>	T. Griffith, D. M. Dillon et J.-B. Milette
<b>1862</b>	D. M. Dillon, J.-B. Milette et L.-I. Boivin
<b>1863-1866</b>	D. M. Dillon, L.-I. Boivin et J. Campbell
<b>1867</b>	L.-I. Boivin, J. Campbell et William Griffith
<b>1868-1872</b>	J. Campbell, W. Griffith et Louis-Charles Bélanger
<b>1873</b>	W. Griffith et L.-C. Bélanger
<b>1874-1876</b>	W. Griffith et Georges-Étienne Rioux

Source : [s.n.], « Vieilles notes et vieux papiers », *Le Messager de St-Michel*, 10 octobre 1926, p. 8.

**Annexe 2 - Tableau chronologique des différentes dénominations de la Commission scolaire de Sherbrooke**

<b>Dates</b>	<b>Dénomination</b>
<b>1876-1959</b>	<p align="center"><b>Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la Cité de Sherbrooke (BCECRCS)</b></p> <p>Le 28 décembre 1876, le gouvernement québécois entérine la Loi 40 (Victoria chap. 23), loi permettant la constitution du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la Cité de Sherbrooke ; la même charte autorise aussi la création du Bureau des commissaires d'écoles protestants, ce qui officialise la séparation confessionnelle des institutions éducatives sherbrookoises.</p>
<b>1959-1973</b>	<p align="center"><b>Commission des écoles catholiques de Sherbrooke (CECS)</b></p> <p>Le changement de vocable est accepté par les commissaires le 5 janvier 1959. Une refonte de la Charte de la Commission scolaire est sanctionné le 24 mars 1961, par le lieutenant-gouverneur de la Province ; « Bill 194 », connu sous le nom de la Charte de la Commission des Écoles catholiques de Sherbrooke<sup>231</sup>.</p>
<b>1973-1998</b>	<p align="center"><b>Commission scolaire catholique de Sherbrooke (CSCS)</b></p> <p>Le nom de Commission scolaire catholique de Sherbrooke est entériné suite à l'adoption de l'arrêté en conseil no 2499-73 du 4 juillet 1973 ; effectif le 21 juillet 1973. Les statuts de la CSCS sont, par la suite, modifiés à deux reprises sans impact sur la dénomination. Tout d'abord, en janvier 1976, l'arrêté en conseil no 5452-75 met fin à la Charte de la Commission (lois spéciales de la Commission) : la CSCS sera dorénavant régie par les dispositions de la Loi de l'instruction Publique S.R.Q. 1964, chapitre 235 et ses amendements (effectif le 1<sup>er</sup> janvier 1976). Enfin, en juillet 1986, le mandat de la « nouvelle CSCS » change</p>

<sup>231</sup> BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, p. 266 et CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, p. 13.

<sup>232</sup> CECS-CSCS, *Livre des minutes du CE*, 11 juillet 1972 au 25 février 1975, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 112, CECS-CSCS, *Livre des minutes du CC*, 4 juillet 1972 au 21 juin 1977, p. 234 et CSCS, *Livre des minutes du CC*, 2 juillet 1985 au 25 juin 1986, p. 171.

	suite à la dissolution de la Commission scolaire régionale de l'Estrie (CSRE) <sup>232</sup> .
<b>1998-...</b>	<b>Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS)</b> Le nom de Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke est accepté et publié dans la Gazette officielle du Québec du 31 décembre 1997 ; devient effectif le 1 <sup>er</sup> juillet 1998, suite à la dissolution de la CSCS <sup>233</sup> .

---

<sup>233</sup> Conseil provisoire de la Commission scolaire francophone 05-02, *Livre des délibérations*, 23 septembre 1997 au 9 juin 1998, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 16-17, 21 et 37.

**Annexe 3 - Tableau du développement des établissements scolaires de la Commission scolaire de Sherbrooke, par décennie**

<b>Décennie</b>	<b>Ouverture ou prise en charge des différentes écoles par la Commission scolaire de Sherbrooke<sup>234</sup></b>
<b>1870</b>	École du Centre (1877-1882) École de Sherbrooke-Est (1877-1885) École de Sherbrooke-Nord (1877-[ca1901]) Externat Mont Notre-Dame (1877-1975 ; devient École Saint-Michel en 1943)
<b>1880</b>	Du Sacré-Cœur (1882- ) Saint-Jean-Baptiste (1885-1981) Sainte-Marie (1886-1978)
<b>1890</b>	Ø
<b>1900</b>	École du Petit-Canada (1901-1913)
<b>1910</b>	<i>St. Patrick</i> (1911-1969 ; devient <i>St. Patrick's High School</i> en 1958) LaRocque (1913- ) Notre-Dame-du-Cénacle (1913-1977 ; devient Immaculée-Conception en 1938) École du Nord (1918- ; devient Sainte-Anne ca1924)
<b>1920</b>	Racine (1923-1974) Sainte-Jeanne-d'Arc (1923-1951) Sainte-Thérèse-d'Avila (1927-1974)
<b>1930</b>	Ø
<b>1940</b>	Du Saint-Sacrement (1940-1970) Notre-Dame-du-Rosaire (1946- ) Sainte-Bernadette-Soubirous (1948-1981 ; devient Sainte-Bernadette en 1961) De la Sainte-Famille (1949- )
<b>1950</b>	École supérieure (1950-1959) Pelletier (1950-1973) Saint-Joseph (1950- ; devient des Quatre-Vents en 2000) Chalifoux (1951- ; devient du Cœur-Immaculé en 1967) Saint-Charles-Garnier (1951-1973 ; annexion du canton d'Orford en 1951 ; devient Garnier en 1961) Hébert (1951-1976) Laporte (1951- )

<sup>234</sup> Les dates entre parenthèses correspondent à la fondation et à la fermeture des écoles (les écoles toujours actives n'ont que la date de fondation). Par ailleurs, il ne faut pas confondre la date de fermeture d'un établissement et la date de vente du bâtiment. Ainsi, si l'école Gagnon ferme ses portes en 1978, ce n'est qu'en 1991, que la commission scolaire conclut la vente de la bâtisse.

<b>1950 (suite)</b>	<p>Leblanc (1951-1979)  Saint-François-Régis (1951-1954 ; annexion du canton d’Orford en 1951)  Sylvestre (1951- )  De l’ Assomption (1952- ; devient Pie-X-de l’ Assomption en 2000)  Gagnon (1952-1978)  Biron (1953- ; devient du Cœur-Immaculé en 1967)  Bussière (1953- ; devient des Quatre-Vents en 2000)  Brébeuf (1954- )  Saint-Boniface (1954- ; fusionnée à de Carillon en 1966)  <i>St. Mary</i> (1954-1987 ; devient <i>Marymount</i> en 1958)  Pie-X (1955- ; devient Pie-X-de l’ Assomption en 2000)  Du Saint-Esprit (1955- )  Sainte-Julienne (1956-1971)  Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (1957-1978 ; devient Notre-Dame en 1970)  Saint-François (1959- ; devient de la Montée en 1999)</p>
<b>1960</b>	<p>De Carillon (1960- )  ChAMPLAIN (1960- )  Cœur-Immaculé-de-Marie (1960- ; annexion d’ Ascot-Nord en 1960 ; devient Desranleau en 1966)  Marie-Reine (1960- )  Saint-Colomban (1962-1977)  Eymard (1963- )  Lafontaine (1963-1965)  Montcalm (1963- ; devient Mitchell-Montcalm en 1998)  Le Ber (1964- ; devient de la Montée en 1999)  Jean-XXIII (1967- )  Notre-Dame-de-Liesse (1967- ; annexion de Deauville en 1967)  Saint-Roch (1967-1977 ; annexion de Rock Forest en 1967)  Desjardins (1968- )  Hélène-Boullé (1968- )  Ligugé (1968-1986 ; annexion de Martinville en 1968 ; départ de Martinville en 1986)  Notre-Dame-Auxiliatrice (1968-1988 ; annexion d’ Ascot Corner en 1968)  Notre-Dame-des-Champs (1968- ; annexion de Stoke en 1968)  Notre-Dame-de-la-Paix (1968- ; annexion de Johnville en 1968)  Saint-Stanislas (1968- ; annexion d’ Ascot Corner en 1968 ; devient de la Source-Vive en 1988)</p>
<b>1970</b>	<p>Laval (1970-1971 ; annexion de North-Hatley en 1970)  Saint-Pie-X (1970- ; annexion de Saint-Élie-d’Orford en 1970 ; devient Alfred-DesRochers en 1981)  Simon-Perreault (1970-1990 ; intégration à la Commission en 1970)  Vierge-Immaculée (1970- ; annexion de Saint-Élie-d’Orford en</p>

<b>1970 (suite)</b>	<p>1970 ; devient Alfred-DesRochers en 1981)          Beaulieu (1971- )          Académie du Sacré-Cœur (1972- ; annexion de Bromptonville en 1972 ; devient des Deux-Rives en 2010)          Bougainville (1972-2004 ; annexion de Waterville en 1972 ; devient de la Passerelle en 1993)          Marie-Immaculée (1972- ; annexion de Bromptonville en 1972 ; devient des Deux-Rives en 2010)          Notre-Dame-des-Lacs (1972-1986 ; annexion de Saint-Denis-de-Brompton en 1972)          Notre-Dame-de-Tout-Pouvoir (1972- ; annexion de Waterville en 1972 ; devient de la Passerelle en 1993)          Saint-Antoine (1972- ; annexion de Lennoxville en 1972)          Du Boisjoli (1978- )</p>
<b>1980</b>	<p>De Val-du-Lac* (1980- ; protocole d'entente en 1980)          De la Maisonnée (1981- )          De l'Écollectif (1984- )          Camirand (1986-1993 ; dissolution de la CSRE en 1986)          Centre de formation professionnelle 24-Juin (1986- ; dissolution de la CSRE en 1986)          Centre d'éducation aux adultes Saint-Michel (1986- ; dissolution de la CSRE en 1986)          Le Goéland (1986- ; dissolution de la CSRE en 1986)          Du Jardin-des-Lacs (1986- )          Mitchell (1986- ; dissolution de la CSRE en 1986 ; devient Mitchell-Montcalm en 1998)          École internationale du Phare (1986- ; dissolution de la CSRE en 1986)          Du Touret (1986- ; dissolution de la CSRE en 1986)          Du Triolet (1986- ; dissolution de la CSRE en 1986)          Du Soleil-Levant (1987- )</p>
<b>1990</b>	<p>De la Samare (1992- )          Des Enfants-de-la-Terre (1995- ; intégration à la Commission en 1995)          Du Sentier (1998-2001 ; intégration à la Commission en 1998)</p>
<b>2000</b>	∅
<b>2010</b>	∅

\* L'école de Val-du-Lac est un cas particulier. Il n'y a pas, à proprement dit, prise en charge de l'établissement par la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, mais plutôt un échange de services entre cette dernière et le gestionnaire du Centre ; aujourd'hui, ce gestionnaire est le Centre jeunesse de l'Estrie.

**Annexe 4 - Tableau-synthèse de la présence des communautés religieuses dans les établissements scolaires du territoire actuel de la CSRS<sup>235</sup>**

<p align="center"><b>Congrégation Mère de Dieu</b></p>	<p><b>Sherbrooke :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Champlain (1961-1965)</li> </ul>
<p align="center"><b>Congrégation de Notre-Dame</b></p>	<p><b>Sherbrooke :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Externat Mont Notre-Dame / Saint-Michel (1877-1970)<sup>236</sup></li> <li>- Sainte-Marie (1886-1978)</li> <li>- École du Petit-Canada / Notre-Dame-du-Cénacle / Immaculée-Conception (1901-1965)</li> <li>- École du Nord / Sainte-Anne (1918-1966)</li> <li>- Sainte-Jeanne-d'Arc / Sylvestre (1923-1958)</li> <li>- Sainte-Thérèse-d'Avila / Sainte-Bernadette-Soubirous (1927-1968)</li> <li>- <i>St. Mary / Marymount High School</i> (1954-1987)</li> </ul> <p><b>Bromptonville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marie-Immaculée (1903-1965)</li> </ul> <p><b>Lennoxville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Antoine (1893-1905, puis 1925-1936)</li> </ul>
<p align="center"><b>Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus</b></p>	<p><b>Sherbrooke :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du Saint-Sacrement (1940-1970)</li> <li>- De la Sainte-Famille (1949-1975)</li> <li>- De l'Assomption (1952-1975)</li> <li>- Saint-Boniface (1955-1963)</li> </ul>

<sup>235</sup> Les dates entre parenthèses correspondent aux années de présence de la communauté dans les différents établissements.

<sup>236</sup> Les dates correspondent à l'implication de la communauté à l'école Saint-Michel en relation avec la commission scolaire sherbrookoise, et non à son implication générale au Mont-Notre-Dame.

<p><b>Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus (suite)</b></p>	<p><b>Sherbrooke (suite) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ber (1964-1967)</li> <li>- Eymard ([ca1967]-[ca1972])</li> <li>- Hébert ([ca1969]-1976)</li> </ul> <p><b>Ascot Corner :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Stanislas / Notre-Dame-Auxiliatrice (1943-1963)</li> </ul> <p><b>Deauville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notre-Dame-de-Liesse (1953-1977)</li> </ul> <p><b>Lennoxville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Antoine (1936-1978)</li> </ul> <p><b>Martinville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notre-Dame-des-Miracles (1918-1965)</li> </ul> <p><b>Rock Forest :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Roch (1946-1967)</li> </ul> <p><b>Stoke :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notre-Dame-des-Champs (1957-1988)</li> </ul> <p><b>Waterville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- École no 1 / Notre-Dame-de-Tout-Pouvoir (1918-1964)</li> </ul>
<p><b>Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André</b></p>	<p><b>Sherbrooke :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sylvestre (1958-1971)</li> </ul>
<p><b>Oblates Missionnaires de Marie Immaculée (institut séculier)</b></p>	<p><b>Sherbrooke :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Boniface (1954-1955, puis 1963-1966)</li> </ul>

<p><b>Oblates Missionnaires de Marie Immaculée (institut séculier) (suite)</b></p>	<p><b>Sherbrooke (suite) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Charles-Garnier / Garnier (1955-1968)</li> <li>- De Carillon (1966-1969)</li> </ul> <p><b>Saint-Denis-de-Brompton :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notre-Dame-des-Lacs (1955-1978)</li> </ul>
<p><b>Servantes du Saint-Cœur de Marie</b></p>	<p><b>Johnville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notre-Dame-de-la-Paix (1957-1988)</li> </ul> <p><b>Waterville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notre-Dame-de-Tout-Pouvoir (1964-1982)</li> </ul>
<p><b>Sœurs de l'Enfant-Jésus</b></p>	<p><b>Sherbrooke :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pelletier (1951-1966)</li> </ul>
<p><b>Sœurs de la Présentation de Marie</b></p>	<p><b>Sherbrooke :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- École temporaire / Notre-Dame-du-Rosaire (1942-1965)</li> <li>- Chalifoux (1951-1953)</li> <li>- Biron / Du Cœur-Immaculé (1953-1982)</li> </ul> <p><b>Ascot-Nord (Fleurimont) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- École d'Ascot-Nord / Cœur-Immaculé-de-Marie (1956-1963)</li> </ul> <p><b>Saint-Élie-d'Orford :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vierge-Immaculée / Alfred-DesRochers (1955-1985)</li> <li>- Saint-Pie-X / Alfred-DesRochers (1961-1985)</li> </ul>

<b>Sœurs de Sainte-Chrétienne</b>	<b>Sherbrooke :</b> - Gagnon (1952-1971) - Du Saint-Esprit (1965-1974)
<b>Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie</b>	<b>Sherbrooke :</b> - Saint-Joseph (1950-1972)
<b>Sœurs Servites de Marie</b>	<b>Sherbrooke :</b> - Notre-Dame-des-Sept-Douleurs / Notre-Dame (1955-[1974?]) - Sainte-Julienne (1956-1965) - Saint-Colomban ([1965?]-[1976?]) - Simon-Perreault ([ca1967])
<b>Frères de la Charité</b>	<b>Sherbrooke :</b> - Pie-X (1955-1972)
<b>Frères des Écoles Chrésiennes</b>	<b>Sherbrooke :</b> - Hébert (1951-1971)
<b>Frères Maristes</b>	<b>Sherbrooke :</b> - Leblanc (1950-1964) - Laporte (1951-1975) - Bussière (1953-1961)
<b>Frères de la Présentation</b>	<b>Sherbrooke :</b> - <i>St. Patrick</i> (1911-1955)

<p><b>Frères du Sacré-Cœur</b></p>	<p><b>Sherbrooke :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du Sacré-Cœur (1882-1964)</li> <li>- Saint-Jean-Baptiste (1885-1970)</li> <li>- LaRocque (1913-1975)</li> <li>- Racine (1923-1965)</li> <li>- Sainte-Thérèse-d'Avila (1927-1962)</li> <li>- Saint-Dominique / Notre-Dame-du-Rosaire (1943-1959)</li> <li>- École supérieure (1950-1959)</li> <li>- Chalifoux (1953-1958)</li> <li>- Saint-François (1959-1980)</li> </ul> <p><b>Bromptonville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Académie du Sacré-Cœur (1905-1978)</li> </ul>
<p><b>Frères de Sainte-Croix</b></p>	<p><b>Waterville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège de l'Assomption (1956-1964)</li> </ul>
<p><b>Frères de Saint-Gabriel</b></p>	<p><b>Sherbrooke :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du Saint-Esprit (1955-1964)</li> </ul>
<p><b>Salésiens de Don Bosco</b></p>	<p><b>Sherbrooke :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>St. Patrick / St. Patrick's High School</i> (1955-1965)</li> </ul>

**Annexe 5 - Tableau des territoires scolaires annexés à la Commission scolaire de Sherbrooke**

<b>Date</b>	<b>Territoire scolaire annexé</b>
<b>1<sup>er</sup> juillet 1943</b>	Municipalité scolaire du canton d'Ascot dissident (annexion partielle du territoire – secteur de Collinsville – qui ne met pas fin aux activités de cette commission scolaire) <sup>237</sup>
<b>Juillet 1951</b>	Municipalité scolaire du canton d'Orford
<b>1<sup>er</sup> juillet 1960</b>	Commission scolaire Saint-Jean-Baptiste-d'Ascot <sup>238</sup>
<b>Été 1961</b>	Municipalité scolaire du canton d'Ascot – secteur ouest <sup>239</sup>
<b>Juillet 1967</b>	Municipalité scolaire de Rock Forest <sup>240</sup>
<b>Novembre 1967</b>	Municipalité scolaire de Deauville <sup>241</sup>
<b>1<sup>er</sup> juillet 1968</b>	Municipalité scolaire d'Ascot Corner <sup>242</sup>
<b>1<sup>er</sup> juillet 1968</b>	Commission scolaire de Notre-Dame-de-la-Paix de Johnville <sup>243</sup>

<sup>237</sup> L'annexion est confirmée en vertu de l'arrêté ministériel no 3016, en date du 5 novembre 1942, et devient effective à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1943. BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 247.

<sup>238</sup> L'annexion est confirmée en vertu de l'arrêté en Conseil 540, en date du 21 avril 1960, et devient effective à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1960. CECS, *Livre des minutes*, 21 mai 1959 au 16 mars 1961, p. 151.

<sup>239</sup> L'annexion est confirmée en vertu de l'arrêté en Conseil 964, en date du 11 avril 1961. Il semble que la Municipalité scolaire soit séparée entre celles de Sherbrooke, de Lennoxville et de Waterville. CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 290.

<sup>240</sup> L'annexion est confirmée en vertu de l'arrêté en Conseil 1890, en date du 14 juillet 1967. CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 13 et 203-204.

<sup>241</sup> L'annexion est confirmée en vertu de l'arrêté en Conseil 3114, en date du 15 novembre 1967. CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 60 et 203-204.

<sup>242</sup> L'annexion est confirmée en vertu de l'arrêté en Conseil 1854, en date du 21 juin 1968, et devient effective à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1968. CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 145.

<sup>243</sup> L'annexion est confirmée en vertu de l'arrêté en Conseil 1854, en date du 21 juin 1968, et devient effective à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1968. CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 145.

<b>1<sup>er</sup> juillet 1968</b>	Municipalité scolaire de Martinville <sup>244</sup>
<b>1<sup>er</sup> juillet 1968</b>	Municipalité scolaire de Stoke <sup>245</sup>
<b>Avril 1970</b>	Commission scolaire de Sainte-Élisabeth de North-Hatley <sup>246</sup>
<b>1<sup>er</sup> juillet 1970</b>	Commission scolaire d'East-Angus (échange de territoire avec la CECS, qui ne met pas fin aux activités de cette commission scolaire) <sup>247</sup>
<b>1<sup>er</sup> juillet 1970</b>	Municipalité scolaire de Saint-Élie-d'Orford <sup>248</sup>
<b>1972</b>	Municipalité scolaire de Bromptonville
<b>1972</b>	Commission scolaire de Saint-Antoine de Lennoxville
<b>1972</b>	Municipalité scolaire de Saint-Denis-de-Brompton
<b>1972</b>	Commission scolaire de l'Assomption de Waterville

<sup>244</sup> L'annexion est confirmée en vertu de l'arrêté en Conseil 1854, en date du 21 juin 1968, et devient effective à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1968. CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 145. Le secteur Martinville quitte la CSCS en 1986 pour rejoindre la Commission scolaire de Coaticook.

<sup>245</sup> L'annexion est confirmée en vertu de l'arrêté en Conseil 1854, en date du 21 juin 1968, et devient effective à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1968. CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 145.

<sup>246</sup> CECS, *Livre des minutes*, 25 novembre 1969 au 27 juin 1972, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 61 et 120.

<sup>247</sup> CECS, *Livre des minutes*, 25 novembre 1969 au 27 juin 1972, p. 77.

<sup>248</sup> L'annexion est confirmée en vertu de l'arrêté en Conseil 2728 de l'année 1970. CECS, *Livre des minutes*, 25 novembre 1969 au 27 juin 1972, p. 77.

**Annexe 6 - Tableau-synthèse des programmes éducatifs publics au Québec, de 1888 à aujourd'hui**

<b>Niveau scolaire<sup>249</sup></b>	<b>Programme de 1888</b>	<b>Programme de 1923</b>	<b>Réformes 1954-1956<sup>250</sup></b>
<b>Maternelle</b>	s.o.	Cours préparatoire	Cours préparatoire
<b>1<sup>ère</sup> année</b>	Cours primaire élémentaire	Cours primaire élémentaire	Cours primaire
<b>2<sup>e</sup> année</b>			
<b>3<sup>e</sup> année</b>			
<b>4<sup>e</sup> année</b>			
<b>5<sup>e</sup> année</b>	Cours primaire modèle	Cours primaire complémentaire	Cours secondaire
<b>6<sup>e</sup> année</b>			
<b>7<sup>e</sup> année</b>			
<b>8<sup>e</sup> année</b>	Cours primaire académique	Cours primaire supérieur (instauré en 1929)	Cours secondaire
<b>9<sup>e</sup> année</b>			
<b>10<sup>e</sup> année</b>			
<b>11<sup>e</sup> année</b>	s.o.		

Source : Andrée Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal, Collection Boréal Express no 17, 1997, p. 69-71.

<sup>249</sup> Nous avons volontairement exclu les classes de 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> année, introduites pendant les années 1940 et 1950 dans les écoles supérieures, et qui équivalent plutôt au Cégep, voire aux premières années du baccalauréat universitaire.

<sup>250</sup> Modèle toujours en usage aujourd'hui.